



ARMOY

JANVIER 2026 Bulletin municipal

n° 77



Édito ...

Chères Armoisiennes, Chers Armoisiens,
En ce début d'année 2026, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de sérénité. Que cette nouvelle année vous apporte accomplissement et joies partagées.

Cette année 2026 revêt pour moi une dimension toute particulière. Après mûre réflexion, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales.

Quelle que soit la composition de la prochaine équipe municipale, je leur souhaite un mandat fructueux.

Cette année, nous recensons 352 élèves répartis dans 13 classes, soit une augmentation de 6 enfants par rapport à l'année précédente.

L'inauguration de notre nouvelle mairie a été un moment fort de l'année 2025. Avec cette construction, nous avons créé un environnement de travail moderne et fonctionnel, parfaitement adapté aux besoins actuels.

Nous avons également aménagé les abords de la route de l'Ermitage pour sécuriser l'intersection avec le chemin Bellevue et ajouté un chemin piétonnier.

Nous avons mis en place un SAS d'entrée au pôle santé pour prévenir les pertes de chaleur lors de l'ouverture de la porte d'entrée. Nous avons remplacé le panneau radar pédagogique du chef-lieu qui ne fonctionnait plus.

La rénovation de la toiture de la sacristie, le changement de l'escalier de la maison Sansonnet, la réfection de peinture dans la salle polyvalente et l'aménagement d'un nouveau parking face à l'ancien Presbytère sont autant de travaux réalisés avec succès. L'acquisition à l'amiable de quatre terrains à proximité de la mairie était une étape essentielle afin de constituer une réserve foncière et anticiper les futurs besoins de la commune. C'est aussi chose faite.

Thonon-Agglo a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) pour accueillir à la fois le tri sélectif et les ordures ménagères. A cette occasion, l'aménagement de l'arrêt de bus au Plateau de LONNAZ a été revu.

Pendant les fortes températures de cet été, toutes les personnes vulnérables inscrites au registre communal ainsi que celles figurant sur la liste fournie par le Conseil Départemental ont été contactées. A chaque échange, elles ont reçu un rappel des consignes à suivre en cas de canicule.

Je remercie chaleureusement les bénévoles, les associations, les élus municipaux, les services communaux et chacun d'entre vous pour votre engagement et votre participation à la vie de notre commune.

Encore une fois, une très bonne et heureuse année 2026 à toute et à tous !

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

> Page 2	EDITO
> Page 3	COMPTES-RENDUS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
> Pages 4-10	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ
> Pages 11-18	VIE MUNICIPALE
> Pages 19-23	THONON AGGLOMÉRATION
> Pages 24-25	CCAS
> Page 26	URBANISME
> Pages 27-30	DOSSIER SPÉCIAL : JARDIN
> Page 31	SPORT
> Pages 32-36	ART ET CULTURE
> Pages 37-46	VIE ASSOCIATIVE
> Page 47	TRAVAUX
> Pages 48-50	SANTÉ PUBLIQUE
> Page 51	PAGE JEUX
> Page 52	CUISINE
> Page 53	ÉTAT CIVIL
> Pages 54-55	COMMERCES
> Page 56	INFOS PRATIQUES

INFO'S

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h / 12 h - 13 h 30 / 16 h
mardi : 9 h / 12 h
mercredi : fermé
jeudi et vendredi : 9 h / 12 h
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Philip Larcher

> Comité de rédaction :

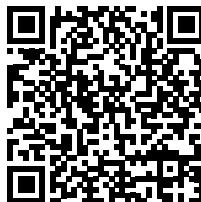
Patrick Bernard, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Martine Sieger

> Création et impression :

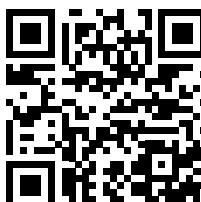
Fillion Imprimerie

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DES COMPTES-RENDUS EN MAIRIE OU SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA COMMUNE

Comptes-rendus des conseils municipaux sur :
Publicité des Actes et Arrêtés Municipaux - Commune d'Armoy
<https://armoy.fr/vie-municipale/comptes-rendus-et-arretes-municipaux/>



Comptes-rendus du SIVOM sur :
Documents - Commune d'Armoy
<https://armoy.fr/vie-municipale/sivom/>



Elections | 3

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les nouvelles demandes d'inscription électorale devront être déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026.

Comment s'inscrire sur une liste électorale :

- soit par internet via le site service-public.fr,
- soit par courrier avec l'un des formulaires à télécharger sur internet,
- soit se présenter à la mairie avec les justificatifs demandés : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone, abonnement internet ou rôle des contributions directes communales).



Pour plus d'informations :

<https://armoy.fr/demarches-administratives/autres-demarches/inscription-listes-electorales/>

DÉPANN'MÉNAGER

DOMMIA
Electroménager, image et son

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr

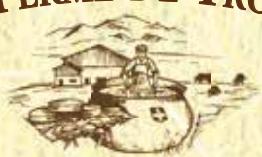

G. DUBOULOUZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tel. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Lary
74200 MARIN
Tel. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net

LA FERME DE TROSSY





FABRICATION FERMière DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE
90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com

4 | *Environnement et biodiversité*

LES ACTUS DES JARDINS PARTAGÉS D'ARMOY

<https://armoy.fr/vivre-a-armoy/environnement/le-jardin-partage-des-huchettes/>



AUTOUR DE LA GRAINOTHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE D'ARMOY

DIFFÉRENTS ATELIERS ONT EU LIEU EN CETTE FIN D'ANNÉE

- le 15 septembre : Atelier Fabrication par pliage de sachets et mise en sachets de graines.
- le 5 octobre : Troc des Gardiens de Semences et Incroyables Comestibles au Lyaud (voir texte)
- le 1^{er} novembre : Atelier Egrenage... en images.



PROCHAINS TEMPS DE RENCONTRE

- Grand Troc de graines avec les Gardiens de Semences Léman 74 dans la salle des fêtes, dimanche 1^{er} février 2026 après-midi.
- Ateliers semis de tomates à la mi-mars.

N'hésitez pas à nous dire quels ateliers autour du jardin vous intéresseraient (visite de jardins qui favorisent la biodiversité, conception d'une mare, plantes sauvages comestibles du jardin, oiseaux des jardins, légumes perpétuels...).

Au plaisir de vous retrouver prochainement !

*La Joyeuse équipe
des Incroyables Comestibles d'Armo*



6 | *Environnement et biodiversité*

TROC PLANTES ET GRAINES

Le dimanche 5 octobre 2025, a eu lieu le Troc Plantes et graines au Lyaud

Notre joyeuse équipe des Incroyables Comestibles et la Grainothèque de la Bibliothèque d'Ar moy toujours très actifs !



Nos deux groupes qui travaillent main dans la main, Gardiennes de Semences et Incroyables Comestibles, ont organisé avec grand succès le Troc Plantes et graines de l'automne, dimanche 5 octobre 2025 matin, sous la halle.

Les jardiniers du Lyaud et des villages alentour ont pu découvrir et échanger des plants de légumes et fleurs très variés car ils étaient nombreux à apporter les productions de leurs jardins.

Les 25 tables ont été remplies très rapidement malgré un temps mitigé au départ.

Les fraisiers, dahlias, asters, légumes perpétuels, plantes aromatiques... ont trouvé preneur dès leur arrivée car l'automne est la meilleure saison pour planter les vivaces.



Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront au prochain

Troc du Lyaud. Le troc de plantes et graines a lieu au Lyaud deux fois par an, en mai et en octobre.



Sur les stands des Gardiennes de Semences et des Incroyables comestibles, les jardiniers ont aussi pu récupérer des graines de salade, chou de toutes sortes..., poireau, aromatiques... et de nombreuses fleurs, zinnia, souci, cosmos de toutes les couleurs...



Toutes ces graines sont récoltées, dans nos jardins depuis plusieurs années et sont donc adaptées à notre climat et terrains du Chablais. Elles sont reproductibles contrairement à celles des magasins et jardineries qui sont le plus souvent des hybrides incapables de se reproduire à l'identique (ce qui permet d'en vendre chaque année de nouvelles).

Environnement et biodiversité | 7

Ce Troc d'automne est soutenu par la municipalité du Lyaud qui fournit des affiches et met à notre disposition la Halle ainsi que les tables qui sont prêtées par la paroisse.



Merci aussi aux bénévoles du Lyaud et d'Armoy qui aident à la mise en place des tables et à l'accueil sur nos stands.



La Mairie d'Armoy soutient aussi nos actions dans ce domaine, depuis plusieurs années. Le parrainage de graines fonctionne à merveille, aidé par la petite subvention que nous alloue la commune afin d'introduire de nouvelles variétés dans nos jardins...

La matinée s'est terminée par une animation musicale avec Chantal à l'accordéon accompagnée de ses comparses, une flûte et un accordéon. Elles nous ont même fait chanter toutes ensemble. Puis nous avons partagé un pique-nique sous la halle pour terminer cette joyeuse matinée.

Rendez-vous au prochain Troc de graines qui aura lieu le 1^{er} février 2026 après-midi 2026 à Armoy !

Vous pouvez nous rejoindre sur notre :
Site : gardiensdesemencesleman74.fr
Instagram : [gardiensdesemencesleman74](https://www.instagram.com/gardiensdesemencesleman74/)
Lac Chablais Incroyables Comestibles L74
WhatsApp Incroyables Comestibles Armoy/Le Lyaud : 06 74 96 01 26



Éric VUAGNAT et son Equipe
GÉRONS VOTRE AVENIR

*Cabinet expert chablaisien en toutes assurances
depuis plus de 75 ans
pour les professionnels comme les particuliers.
Spécialiste Retraite, Santé, Gestion de patrimoine.*

10, av. du G^é de Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421

LES ACTUS DU GÉOPARC CHABLAISS

Le Géoparc du Chablais s'engage chaque année un peu plus pour rendre son patrimoine accessible aux jeunes générations.

Un dispositif de financement pour les primaires

Pour les écoles primaires (publiques ou privées sous contrat), un nouveau dispositif de financement a été mis en place afin de faciliter l'accès aux sorties pédagogiques. Il permet de réduire le coût des sorties et ainsi d'offrir à un plus grand nombre d'enfants la possibilité de participer à ces découvertes pédagogiques.

Précisions importantes :

- Le financement ne prend pas en compte les frais de transport, qui restent à la charge de l'établissement.
- Les classes bénéficiaires du dispositif s'engagent à réaliser une restitution en fin d'année, sous la forme de leur choix (exposition, présentation, affiche, projet créatif, etc.).
- Une intervention de la chargée de pédagogie sera programmée durant l'année scolaire pour présenter le Géoparc et le faire découvrir de manière ludique aux élèves.
- Ce dispositif est réservé à deux classes par école.
- Lorsqu'ils contactent le service, les enseignants doivent mentionner explicitement leur volonté de bénéficier du dispositif.

Pour tout renseignement, contacter l'équipe Pédagogique du Géoparc à l'adresse suivante : pedagogiegeoparc@siac-chablais.fr



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu cette année les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025 sur la thématique « Patrimoine architectural ». Ces journées ont offert une opportunité unique de découvrir et de mieux connaître notre patrimoine, afin de le préserver et de le transmettre aux prochaines générations. De nombreuses activités pour petits et grands, gratuites ou à tarif préférentiel étaient proposées. Des visites inédites, ouvertures exceptionnelles et animations variées ont été organisées par les acteurs locaux, des rives du Léman jusqu'au sommet des Préalpes.



LA CRISE SCOLYTES SUR ÉPICÉA EN HAUTE-SAVOIE

Vous êtes propriétaire d'une parcelle boisée, d'une forêt... agissez face aux épicéas scolytés !

La crise sanitaire scolytes continue sa propagation et fragilise nos forêts d'épicéas. Ces insectes ravageurs détruisent rapidement les peuplements touchés, mettant en péril la santé des forêts environnantes et la valeur économique du bois.

Le département de la Haute-Savoie est classé en zone de lutte obligatoire par arrêté préfectoral du 17 avril 2025.

***Propriétaires forestiers,
inspectez régulièrement vos parcelles.***

Si vous détectez une suspicion d'infection : chute d'aiguilles, rougissement du feuillage, dépôts de sciure fraîche au pied des arbres ;

- faites appel à un conseiller forestier du centre national de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture pour valider le diagnostic ; il vous apportera les éléments réglementaires et vous orientera pour prétendre aux aides ;
- exploitez rapidement les épicéas infestés pour limiter la propagation.

Retrouvez plus de détails, les contacts et les dispositifs de soutien au renouvellement forestier sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie :
<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Foret/Crise-scolytes-sur-epicea>

Des subventions du Département sont également mobilisables pour des travaux d'exploitation de bois-énergie et de reconstitution de parcelles :
<https://hautesavoie.fr/subvention/subvention-pour-le-developpement-de-la-filiere-foret-bois/>

***Agir maintenant,
c'est préserver l'avenir de nos forêts.***



Frelon Asiatique (à pattes jaunes)



Au printemps, la vigilance est de mise !

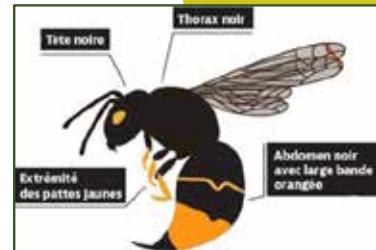
⇒ **LES NIDS PRIMAIRES**

■ QUAND les Observer ?

D'avril à juillet, la fondatrice frelon asiatique émerge de son hivernage ...



Gyne FA en dormance pendant la phase hivernale



La fondatrice édifie seule un **nid de fondation** dit « **nid primaire** »

■ À QUOI ressemble un nid primaire ?

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas



Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm

■ OÙ les rechercher ?

À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), protégés des aléas climatiques !



■ QUE FAIRE en présence d'un nid ?

⇒ Signaler sur www.frelonsasiatiques.fr



- ✓ Centralise les déclarations d'Auvergne Rhône-Alpes,
- ✓ Pour les faire détruire et rendre la lutte efficace en limitant ainsi les nids "secondaires" (nid délocalisé vers un lieu plus adapté à la croissance de la colonie) sur la période estivale qui sont bien plus dangereux et plus difficiles à détecter, souvent cachés dans la frondaison des arbres ...

On compte sur vous !

GESTION DES DÉCHETS

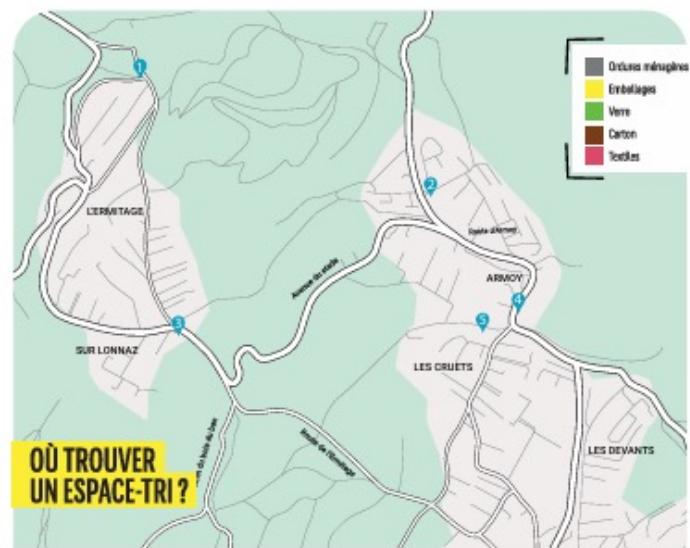
Depuis le 17 novembre 2025, merci de déposer vos ordures ménagères aux « points d'apport volontaire » (PAV).

Depuis cette date, sur notre commune, les nouveaux éléments de stockage des déchets ménagers mis en place durant l'été ont été mis en service. Ces PAV sont dédiés exclusivement aux ordures ménagères. Pour les autres déchets (emballages plastiques, verre, carton), il est demandé d'utiliser les conteneurs jaunes, gris et verts habituels.

Ces PAV se situent aux mêmes endroits que les réceptacles de tri sélectif ou à proximité. La commune d'Armoiy dispose donc actuellement de 4 PAVs, vidés régulièrement par les services de Thonon Agglomération : L'Ermitage, Lonnaz, Route du Bois de la Cour, Chemin de la Procession. En principe, un 5^e point sera mis en place fin 2027 (l'emplacement reste à définir). Attention : le camion de ramassage ne passe plus.

Quelques règles basiques à respecter :

- N'abandonnez rien au pied des PAVs. Les déchets en dehors des contenants ne seront pas collectés. Les dépôts sauvages sont possibles d'amendes et nuisent non seulement à l'environnement, mais aussi à la belle image de notre village.
- Les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs dédiés et « dans leur sac poubelle ». Pour les sacs, merci de respecter la taille maximale autorisée (i.e. 50 litres). Si vos ordures sont trop volumineuses et ne rentrent pas, ne forcez pas et répartissez plutôt vos déchets dans plusieurs sacs poubelle.
- Attention au trafic routier aux abords des PAVs. Garez vous au mieux afin de laisser de la place aux autres usagers et pour ne pas gêner la circulation.
- Restez courtois et attendez votre tour ou aidez-vous les uns, les autres.



- 1 Chemin de la Pépinière, Bois de Ville
- 2 Chemin de la Procession, les Prés Carrés
- 3 Route de l'Ermitage, plateau de la Lonnaz
- 4 Route d'Armoiy, chef lieu l'Arboera (pas encore construit projet immobil)
- 5 Route du Bois de la Cour, services techniques

Déploiement de l'apport volontaire entre 2024 à 2027



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Il y a cent sept ans, à onze heures précises, les armes se taisaient enfin sur le front occidental. Après quatre années d'un conflit d'une violence inouïe, qui avait embrasé l'Europe et une grande partie du monde, le silence retombait sur les champs de bataille. Le conflit avait mobilisé plus de 70 millions de soldats, dont 8 millions de Français. Cette guerre, que l'on croyait être « la der des ders », avait couté la vie de plus 1,4 millions de soldats français selon les archives du ministère des Anciens Combattants, et fait des millions de victimes à travers l'Europe. L'armistice de 1918 n'a pas été seulement la fin d'une guerre. Il a marqué l'avènement d'un ordre international fondé sur l'espoir d'une paix durable. Cet espoir, bien qu'il ait été ébranlé par les tragédies du XX^e siècle, continue d'animer notre engagement européen et notre attachement aux valeurs démocratiques. Puisse cette cérémonie nous rappeler que nous sommes tous les héritiers d'une histoire commune et les acteurs d'un avenir à construire ensemble. Puisse-t-elle nous inspirer dans notre engagement quotidien pour la paix, la justice et la fraternité entre les peuples.



Les enfants de l'école Armoy-le-Lyaud ont chanté « La Ballade Nord-Irlandaise » et la « Marseillaise » offrant ainsi un moment d'émotion. La cérémonie s'est clôturée autour du traditionnel verre de l'amitié.



La commune d'Armoy remercie les portes drapeaux, les enfants, les enseignants ainsi que les habitants pour leur présence.



CÉRÉMONIE - HOMMAGE À AURÉLIE FOQUET



FROMAGERIE
P'tit GIROUD

3565 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.ptitgiroud@gmail.com
www.ptitgiroud.com

FILLION
IMPRIMERIE
CRÉATION GRAPHIQUE

fillion-imprimerie.fr

PETITJEAN

Christophe SARL
Ferblanterie Cuivrerie

5, chemin de la Rotte - 74200 Thonon les Bains
Tel. 04 50 73 99 58 - Fax 04 50 81 03 91 - Port 06 08 82 60 14
Siret 443 522 511 009 75

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATION • MARBRERIE

2 rue Charles Baud
THONON LES BAINS
04 50 26 53 04
pfc@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com

La Caleche
chez Deville

BOULANGERIE - PATISSERIE

THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
04 50 71 16 93
04 50 73 94 58

Vival
ARMOY

Epicerie Fromage coupe
Fruits & légumes
Produits locaux
Relais Pickup Gaz

29 place du Canal
74200 Armoi
04 50 73 98 22

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Qu'est-ce que la JDC ?

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une étape obligatoire de votre parcours citoyen. Elle vous informe sur les enjeux de la défense et de la sécurité nationale, ainsi que sur vos droits et devoirs en tant que citoyen.

Pourquoi est-elle obligatoire ?

La JDC est une obligation légale. Elle permet d'obtenir une attestation indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique...).

Comment connaître le Centre du service national et de la jeunesse dont je dépends ?

Vous pouvez :

- Visualiser cette information depuis mon espace personnel sur le site internet ou sur l'application mobile Défense+
- Consulter la liste des centres du service national et de la jeunesse pour identifier celui qui correspond à votre département dans l'onglet « Contactez-nous » (accessible sans création de compte),
- Poser la question à la mairie qui peut vous orienter.

Comment savoir si je suis convoqué ?

Après votre recensement, vous pourrez télécharger votre convocation à la JDC sur le site internet ou sur l'application mobile Défense+, 45 jours avant votre date de JDC. Vous pouvez également vérifier votre situation dans l'onglet ma JDC.

Existe-t-il des cas d'exemption ?

Vous pouvez être exemptés dans les cas suivants :

- si vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » ;
- ou si votre handicap vous rend définitivement inapte à participer à la JDC.

Si vous pensez être concerné(e), contactez votre CSNJ pour connaître les démarches à suivre. Vous pouvez également faire la démarche sur le site internet ou l'application mobile Défense+

Je suis binational(e), dois-je faire la JDC ?

Si vous possédez la nationalité française, vous devez participer à la JDC. Cependant, si vous possédez également une autre nationalité, des accords entre la France et certains États ont été conclus afin de pouvoir choisir d'accomplir un seul des deux services.

Vous devez contacter votre CSNJ pour connaître vos droits.

J'ai participé au séjour de cohésion dans le cadre du Service National Universel, suis-je dispensé de la JDC ?

Vous pouvez participer à la JDC même si vous avez

effectué le séjour de cohésion, sous réserve d'être préalablement recensé auprès de la mairie de votre domicile.

Ensuite vous n'avez aucune démarche à effectuer, vous serez convoqué ultérieurement pour participer à votre JDC.

Où et quand aura lieu ma JDC ?

Les informations concernant la date et le lieu de votre JDC figurent sur votre convocation. Elle se déroule généralement dans un centre proche de votre domicile. Si vous estimatez que le lieu de la JDC est trop éloigné de votre domicile, vous pouvez changer le lieu de votre JDC en cliquant sur "modifier mes informations personnelles", onglet "adresse de résidence".

Vous pouvez également prendre directement contact avec le Centre du service national et de la jeunesse qui a établi l'ordre de convocation (ses coordonnées apparaissent en haut à gauche de l'ordre de convocation) pour, le cas échéant, vérifier la disponibilité d'un site plus proche.

Puis-je reporter ma JDC ?

En cas de motif valable (études, santé, déplacement à l'étranger...), vous pouvez modifier votre date de JDC directement sur le site internet ou sur l'application mobile Défense+ onglet Démarches.

Que faire si j'ai perdu ma convocation ?

Si vous possédez déjà un compte connectez-vous pour télécharger votre convocation. A défaut, nous vous invitons à créer votre compte, puis à télécharger votre convocation.

Vous pouvez également contacter votre Centre du service national et de la jeunesse dont les coordonnées sont disponibles dans l'onglet "Contact".

Que dois-je emmener pour participer à la JDC ?

Vous devez vous munir :

- Votre convocation téléchargée sur l'application ou imprimée
- Une pièce d'identité en cours de validité :
Vous pouvez présenter votre carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ou périmée depuis moins de cinq ans, votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Un stylo
- Une tenue confortable et adaptée à la météo est recommandée.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

nouvelle génération

1997 suspension du service militaire et mise en place de la JDC
↓
16-25 ans

800 000 jeunes appelés par an

2024 20 000 JDC organisées
30 à 40 jeunes par session

2026 8 500 JDC

100 jeunes par session
10 encadrants

1 000 réservistes recrutés progressivement pour l'encadrement jusqu'en 2028

2025



Généralisation progressive de la nouvelle JDC



Cérémonie des couleurs,
La Marseillaise, Charte des droits et devoirs du citoyen français



Atelier tir sportif au laser



Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes



Atelier jeu de rôle pour comprendre la défense

7 heures - 7 temps forts

8h30 - 15h30



Repas sous forme de ration militaire



Forum des métiers de la défense et de la Gendarmerie nationale, immersion dans la réalité virtuelle



ARMOY, VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES !

Le Conseil Municipal a décidé de faire du village d'ARMOY un village ambassadeur du don d'organes, suite à une sollicitation du collectif Greffes+. Nous souhaitons ainsi partager les valeurs de solidarité et de fraternité qui nous sont communes. Ce projet est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de la santé via son Agence de la biomédecine et la Fondation de l'académie de médecine.



Le don d'organes a besoin de vous, de nous, car l'enjeu est important. Le nombre de patients en attente d'une greffe, qui augmente chaque année, est de 27 000 alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000 et l'on constate plus de 1000 décès par manque de greffons.

Le frein majeur est le taux de refus. Il est d'environ 33% alors que selon différentes enquêtes il devrait être de 15%. Même si notre loi précise que nous sommes tous donneurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, il est très difficile dans un moment aussi douloureux et au regard de la sidération de l'instant de répondre avec bienveillance sur l'éventuelle opposition du défunt. C'est pourquoi il faut en parler avec ses proches naturellement, sans être dans l'urgence : « toi, est-ce que tu t'opposerais au don de tes organes si les conditions de ton décès te plaçaient en situation de donneur potentiel ? ».

Tout l'intérêt de cette action est de sensibiliser, soutenir, susciter le débat, l'échange ce qui apportera un effet protecteur pour vos proches si toutefois ils devaient se trouver dans cette situation. En parler, c'est les protéger !

Nous avons matérialisé cet engagement par la pose de panneaux aux entrées de notre village comme vous avez certainement pu le remarquer. Des milliers d'automobilistes vont être invités à se poser la question en traversant les communes de France acceptant de devenir ambassadrices du don d'organes comme l'est maintenant notre commune d'ARMOY.

Le « ruban vert » porte l'image de cette belle cause. Il est le symbole du don d'organes et aussi le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société envers tous les donneurs d'organes et de tissus, et d'espérance pour les patients en attente.

Nous suivrons avec intérêt l'impact de notre décision.

Nos administrés vont-ils se poser la question en famille, à force de passer devant nos panneaux ? Et plus largement, grâce au réseau de toutes les communes ambassadrices, au fil des kilomètres parcourus, le taux de refus va-t-il baisser ? Si tel est le cas, nous serons très fiers d'être un maillon d'une chaîne de don de vie !

Vous pouvez télécharger sur vos mobiles l'application du don d'organes (grâce au QR code ou directement via App store ou Google Play) ou vous rendre sur le site dondorganes.fr si vous souhaitez plus d'informations.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du collectif Greffes+ : www.greffesplus.fr ou contacter par email : ville-ambassadrices@greffesplus.fr



**Entre proches
On se le dit !**

dondorganes.fr



CANTINE DE L'ÉCOLE

Nouveau prestataire à la cantine de l'école Armoy-Le Lyaud

Le SIVOM a lancé une procédure de marché public car le contrat avec ELIOR se terminait au 31/08/2025. Parmi les 4 candidats, le « Traiteur des Gourmets » est arrivé en premier d'après les notations attribuées suivant un barème déterminé dans la procédure (50 % des points pour la note économique et 50 % des points pour la note technique = produits locaux, fait maison, variété des menus, délai de commande, proximité pour la livraison...).

Le Traiteur des gourmets est situé à Douvaine. Dernièrement, il a étendu son activité à la restauration scolaire.

Traiteur à la base pour tout ce qui est manifestation (mariage, anniversaire, inauguration...), il livre d'autres écoles comme celle de Draillant ou d'Orcier.

En cours d'année scolaire, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des enfants. En moyenne, 200 (de 190 à 241) repas sont servis chaque jour.

DIVERS :

Pour information, les charges générales et du personnel scolaire s'élevaient à environ 329.630,00 euros en 2024, soit 1.973,84 euros par enfant pour la commune d'Armoy uniquement.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Vendredi 16 janvier	Vœux du Maire	Mairie	ARMOY
Dimanche 18 janvier	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	Salle polyvalente ARMOY
Mercredi 21 janvier	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Vendredi 23 janvier	Ateliers créatifs	Foyer Rural	Le LYAUD
Samedi 24 janvier matin	Animation sur les arbres fruitiers	Armoy	Salle du conseil de la mairie d'Armoy
Samedi 31 janvier	Belote	APE	Le LYAUD
Dimanche 1 février	Troc graines	Incroyables Comestibles/gardien des semences	Salle polyvalente ARMOY
Du vendredi 13 au dimanche 15 février	Festival de Théâtre d'ARMOY	Festival de Théâtre d'ARMOY	Salle polyvalente ARMOY
Mercredi 18 février	Théâtre pour les jeunes	Festival de Théâtre d'ARMOY	Salle polyvalente ARMOY
Du vendredi 20 au dimanche 22 février	Festival de Théâtre d'ARMOY	Festival de Théâtre d'ARMOY	Salle polyvalente ARMOY
Samedi 28 février	Carnaval des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salle polyvalente ARMOY
Dimanche 8 mars	Friperie	Friperie Troc Party	Salle polyvalente ARMOY
Mercredi 25 mars	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Vendredi 27 mars	Vente de Lasagnes	APE Armoy-Le Lyaud	Devant l'école LE LYAUD
Dimanche 29 mars	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	LE LYAUD
Dimanche 12 avril	Nettoyage de printemps	Mairie Armoy	ARMOY
Dimanche 19 avril de 9 h à 10 h	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	ARMOY
Samedi 25 avril matin	Assemblée Générale	CPIE	Salle polyvalente ARMOY
Dimanche 26 avril	Cérémonie des Déportés	Mairie	ARMOY
Vendredi 8 mai	Cérémonie du 8 mai 1945	Mairie	ARMOY monument aux morts
Dimanche 10 mai	Vide-greniers et vente fleurs	APE Armoy-Le Lyaud	Salle polyvalente ARMOY
Dimanche 10 mai	Troc Plantes	Gardien des semences	LE LYAUD
Dimanche 24 et lundi 25 mai	Tournoi de Pentecôte	Foot ASLA	LE LYAUD
Mercredi 27 mai	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Vendredi 5 juin	Repas de la fête des mères	Mairie Armoy	Salle polyvalente ARMOY
Samedi 6 juin	Fête de l'été	Comité des fêtes	Devant la mairie ARMOY
Vendredi 12 juin	Concert audition	Ecole de Musique	La Halle LE-LYAUD
Samedi 27 juin	Kermesse	APE	Champ Dunant LE LYAUD
Samedi 4 et dimanche 5 juillet	Fête de l'été	Foot ASLA	Champ Dunant LE LYAUD
Mercredi 29 juillet	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Dimanche 6 septembre	Troc spécial rentrée	Friperie Troc Party	Salle polyvalente ARMOY
Mercredi 23 septembre	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Dimanche 4 octobre	Troc plantes	Incroyables comestibles/gardien des semences	LE LYAUD
Samedi 10 octobre	Boom des enfants	APE	Salle polyvalente ARMOY
Samedi 17 octobre	Fête de la châtaigne	Comité des fêtes Armoy	Devant la mairie ARMOY
Dimanche 18 octobre de 9 h à 10 h	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	LE LYAUD
Samedi 24 et dimanche 25 octobre	Exposition artisanale	Foyer Rural	Salle polyvalente ARMOY
Mercredi 11 novembre	Cérémonie du 11 Novembre	Mairie	ARMOY monument aux morts
Samedi 21 novembre	Loto	APE	Salle polyvalente ARMOY
Dimanche 22 novembre	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	LE LYAUD
Samedi 28 novembre	Repas des Aînés	CCAS Armoy	Salle polyvalente d'ARMOY
Mercredi 2 décembre	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Samedi 5 décembre	Concert	Ecole de Musique	Salle polyvalente ARMOY
Dimanche 13 décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes Armoy	Salle polyvalente ARMOY

CALENDRIER DU BUS FRANCE SERVICES DE JANVIER À AVRIL 2026

THONON agglomération

THONON
agglomération

BESOIN D'AIDE POUR
VOS DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES

DU QUOTIDIEN ?

Le bus France Services de Thonon Agglomération vient à votre rencontre ! Impôts, retraite, emploi, santé, accès aux droits, titres d'identité, ... : nous vous aidons et vous accompagnons dans toutes vos formalités en lien avec nos partenaires.



“
SERVICE
ACCÉSSIBLE À TOUS,
GRATUIT ET SANS
RENDEZ-VOUS.
”

JANVIER / AVRIL

2026

À SAVOIR

En fonction des conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, les permanences peuvent être temporairement assurées dans des locaux communaux pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou en contactant les agents France Services au 07 86 66 25 38.

Planning sous réserve de modifications.

COMMUNES	LIEUX DES PERMANENCES	HORAIRES	JANVIER 2026	FÉVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026
Allinges	Intermarché 157 Route des Blaves	13h-16h	Mardis 6 et 20	Mardis 3 et 17	Mardis 3 et 17	Mardis 7 et 21
Anthy-sur-Léman	Parking à côté de l'Espace du Lac (rue des pêcheurs)	9h-11h30	Vendredi 16	Vendredi 13	Vendredi 13	Vendredi 10
Ballaison	Place du Pressoir	9h-11h30	Jeudi 15	Jeudi 12	Jeudi 12	Jeudi 9
Brenthonne	Devant l'école	13h-16h	Mardi 27	Mardi 24	Mardi 24	Mardi 28
Chens-sur-Léman	Parking à côté de la mairie	9h-11h30	Vendredi 9	Vendredi 6	Vendredi 6	Vendredi 3
Douvaine	Local France Services 18 Place du marché	9h-11h30 13h-16h	Lundis 5, 12, 19 et 26	Lundis 2, 9, 16 et 23	Lundis 2, 19 16, 23 et 30	Lundis 13, 20, et 27
Draillant	À côté de la mairie	13h-16h	Vendredis 16 et 30	Vendredis 13 et 27	Vendredis 13 et 27	Vendredis 10 et 24
Excenevex	Près de l'église	9h-11h30	Mardi 20	Mardi 17	Mardi 17	Mardi 21
Fessy	Parking de la mairie	9h-11h30	Mardi 6	Mardi 3	Mardi 3	Mardi 7
Loisin	Devant la salle des fêtes	9h-11h30	Vendredi 30	Vendredi 27	Vendredi 27	Vendredi 24
Lully	Devant la mairie	13h-16h	Jeudi 15	Jeudi 12	Jeudi 12	Jeudi 09
Margencel	Derrière la mairie	13h-16h	Vendredi 9		Vendredi 6	Vendredi 3
Massongy	Devant la mairie	9h-11h30	Mardi 13	Mardi 10	Mardi 10	Mardi 14
Messery	À côté de la mairie	9h-11h30	Vendredi 23	Vendredi 20	Vendredi 20	Vendredi 17
Perrignier	À côté de la salle des fêtes	13h-16h	Jeudi 29	Jeudi 26	Jeudi 26	Jeudi 23
Sciez	Place des Crêts	9h-11h30 13h-16h	Jeudis 8 et 22	Jeudis 5 et 19	Jeudis 5 et 19	Jeudis 2 et 16
Thonon-les-Bains	Collonges 21 avenue de Sénévulaz	9h-11h30 13h-16h	Mercredis 7, 14, 21 et 28	Mercredis 4, 11, 18 et 25	Mercredis 4, 11, 18 et 25	Mercredis 1, 8, 15, 22 et 29
Veigy-Foncenex	Place de l'Église	9h-11h30	Mardi 27	Mardi 24	Mardi 24	Mardi 28
Yvoire	Parking cars, chemin de Feycler	9h-11h30	Jeudi 29	Jeudi 26	Jeudi 26	Jeudi 23

Ne pas jeter sur la voie publique

Design : Thonon Agglomération - Impression : -

IMPORTANT : lors de votre venue, pensez à vous munir de tous les documents utiles et justificatifs nécessaires à votre démarche, ainsi que de vos accès en ligne, si vous en disposez déjà.

France services,
PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS



Plus d'infos : thononagglo.fr
Tél 04 50 31 25 00

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LA SANTÉ : NOUVELLE COMPÉTENCE DE L'AGGLOMÉRATION

Suite à la révision statutaire de Thonon Agglomération approuvée par arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025, Thonon Agglomération est désormais compétente en matière de "Concertation, coordination, dialogue, pilotage et contractualisation en faveur d'un accès renforcé aux soins de proximité et au service d'une santé globale, dont le Contrat Local de Santé (CLS)" (article 4-3-12 : santé).

Cette révision statutaire traduit de l'intérêt prononcé des élus en matière de santé et offre l'opportunité d'offrir au territoire un plan d'action partagé pour répondre aux problématiques de santé des habitants.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et l'agglomération qui **vise à améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** en proposant un plan d'action sur 5 ans.

Véritable outil opérationnel, il est coconstruit avec les acteurs du territoire et s'appuie sur un Diagnostic Local de Santé partagé qui permet d'identifier les besoins et les spécificités du territoire dans le but d'apporter les réponses les plus adaptées à nos réalités de terrain.

Outil de coordination et de mise en lien des communes, des habitants, des acteurs de santé et des acteurs du médico-social, il permet une transversalité dans les actions portées autour de 4 axes principaux :

- la prévention et la promotion de la santé,
- l'accès aux soins et aux droits,
- la santé mentale,
- la santé environnementale et le cadre de vie.

Véritable démarche globale qui vise l'amélioration de l'état de santé de manière générale, le CLS intervient sur l'ensemble des déterminants de santé de l'individu.

Qu'est-ce qui détermine notre santé ?

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé d'un individu est donc le résultat de l'impact de plusieurs déterminants de santé.

Ainsi, les facteurs environnementaux et socio-économiques influencent à hauteur de 70 % notre santé. L'influence du système de soin est de 15 % et les comportements individuels et le patrimoine génétique couvrent les 15 % restant.

L'ambition de Thonon Agglomération est d'adopter un Contrat Local de Santé (CLS) qui agit sur l'accès aux soins mais pas que, et va bien au-delà considérant l'individu dans son ensemble en agissant sur les facteurs environnementaux notamment.



Pourquoi élaborer un Contrat Local de Santé ?

Le CLS rassemble l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche d'aller-vers les citoyens. Ainsi, l'agglomération se saisit des priorités de santé publique, déclinées au niveau régional par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et propose une politique locale partagée qui se traduit en actions concrètes.

Il offre notamment :

- l'opportunité de co-construire des actions coordonnées et pertinentes à destination des publics,
- de diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé,
- de proposer des solutions adaptées aux enjeux de notre territoire,
- de mobiliser les acteurs locaux autour du projet de santé publique,
- de rationaliser et optimiser l'utilisation des ressources,
- de porter une vision commune sur notre santé globale.

Les partenaires

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie,
- L'Etablissement Public de Santé Mentale de la Haute-Savoie,
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du Haut-Chablais et du Bas-Chablais,
- Les Hôpitaux du Léman.

LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Une première enquête citoyenne

Jusqu'au 30 septembre 2025, les habitants du territoire étaient invités à exprimer leurs attentes en matière de santé via un court questionnaire disponible en ligne. Près de 1152 réponses ont été enregistrées, montrant une forte participation et un intérêt pour le sujet. A la question "Sélectionnez les trois facteurs les plus bénéfiques pour votre santé?", l'échantillon retient :

- l'activité physique dans 65 % des réponses,
- l'accès à un soignant dans 59 % des réponses,
- une alimentation saine dans 51 % des réponses.

Les réponses recueillies de manière anonyme lors de cette première enquête permettent ainsi d'alimenter le Diagnostic Local de Santé.

Rédaction du Diagnostic Local de Santé Partagé

Le contrat Local de Santé part des besoins du territoire, ainsi, la rédaction du Diagnostic Local de Santé partagé constitue la base du travail. Il sera présenté le jeudi 30 octobre prochain lors d'un temps fort organisé en présence des élus, techniciens, partenaires et citoyens. Les données permettent de dégager les axes retenus pour structurer le Contrat Local de Santé.

Définition du plan d'action quinquennal

Des groupes de travail thématiques pour chacun des axes sont ensuite constitués afin de définir les actions prioritaires qui seront inscrites au sein de notre futur Contrat Local de Santé de Thonon Agglomération qui sera signé en fin d'année 2025.

Ce plan d'action sur 5 ans est porté par l'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, qui ont associé les partenaires suivants à cosigner le document : le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie (CPAM 74), les Hôpitaux du Léman, l'Etablissement Public de Santé Mentale 74, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du Bas-Chablais et du Haut-Chablais.

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Une fois signé, le Contrat Local de Santé va déployer ses actions sur le territoire. Chaque action sera suivie et évaluée tout au long du processus. Le CLS est un outil de terrain évolutif, ainsi les actions pourront être adaptées aux réalités et besoins. Tous les cinq ans il fera l'objet d'un bilan et pourra être renouvelé en fonction des besoins.

VERGER COMMUNAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE 2024-2027

Thonon Agglomération incite les communes du territoire à préserver et planter des arbres fruitiers.

Le verger haute-tige fait partie intégrante du paysage. En forte régression, la plantation d'arbres fruitiers permet de conserver des variétés du patrimoine local, tout en favorisant la biodiversité et participant à améliorer le cadre de vie de la population.

A ce titre Thonon Agglomération lance son premier plan vergers et châtaigniers à destination des communes du territoire. Subventionnée en partie par le Département de Haute-Savoie dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels, avec un autofinancement partagé entre Thonon Agglomération et le porteur de projet.

Une animation « Taille des arbres fruitiers » est prévue le samedi 24 janvier 2026 de 9 heures à 12 heures. Cette réunion débutera dans la salle du conseil de la mairie, et se poursuivra au verger communal.

Les objectifs :

La création d'un verger haute-tige répond à plusieurs objectifs :

- Promouvoir les variétés locales ou anciennes et les faire découvrir à la population ;
- Créer des structures à forte valeur écologique colonisées par de nombreuses espèces telles que les oiseaux ou les chauves-souris ;
- Produire des fruits.

La commune d'Armoi a choisi de réhabiliter le verger communal, en collaboration avec Thonon Agglomération. De nouveaux arbres fruitiers, des essences locales, seront plantés, et d'autres seront conservés.

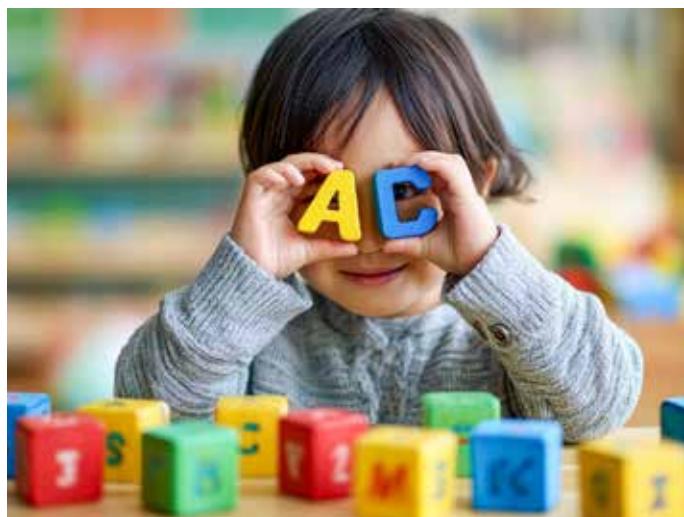
Le verger sera équipé d'un panneau pédagogique, d'un nichoir, d'un perchoir et d'une plaque arboretum.

LE RELAIS PETITE ENFANCE DE THONON AGGLOMÉRATION

SON RÔLE, SES MISSIONS ET SES ACTIVITÉS

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Thonon Agglomération est un service de proximité, d'informations, d'échanges et de rencontres gratuit à destination des familles, des assistant(e)s maternel(lle)s et des gardes d'enfant à domicile. Il informe les parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire. Il accompagne les professionnels tout au long de leur parcours. C'est également un lieu de sociabilisation pour les jeunes enfants grâce aux ateliers d'éveil proposés en matinée.

Le RPE de Thonon Agglomération couvre les communes d'Allinges, Armoi, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Draillant, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Veigy-Foncenex et Yvoire.



LES ANIMATRICES DU RPE VOUS INFORMENT ET VOUS ACCOMPAGNENT

Pour les parents ou futurs parents

- information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant et les démarches liées,
- mise en relation avec les assistant(e)s maternel(lle)s à travers une liste actualisée de leurs disponibilités,
- accompagnement dans vos démarches administratives (contrat de travail, droits et obligations en tant que parent-employeur, aides financières),
- découverte des métiers de la petite enfance, de leurs conditions d'accès et des formations continues proposées.

Pour les professionnels de la petite enfance

- proposition d'ateliers d'éveil pour créer du lien et des partages d'expériences avec les enfants et d'autres professionnels,
- participation à des séances d'analyse de la pratique et des soirées thématiques afin de se professionnaliser
- réflexion et moment d'échanges autour de l'enfant, de ses besoins et de son développement,
- proposition de formation continue de proximité,
- accompagnement dans vos démarches administratives (contrat de travail, droits et obligations),
- information sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance.

+ d'info :

www.thononagglo.fr/rubrique relaispetiteenfance

DES BUREAUX À LOUER POUR VOTRE ENTREPRISE

Vous êtes à la recherche d'un bureau à louer pour y développer votre activité ? Ou tout simplement pour investir pour l'avenir de votre entreprise ?

Thonon Agglomération propose la location de bureaux pour une activité tertiaire au sein de la zone d'activités économiques des Bracots à Bons-en-Chablais. Proches de la gare et desservis par les transports en commun, ces locaux d'une surface allant de 89 m² à 95 m² bénéficient de grands espaces de travail collectifs et individuels lumineux, de deux places de parking par bureau, d'un espace cuisine ainsi que de sanitaires. Au tarif de 16 € par m² par mois (hors taxe et hors charges et frais d'entretien), la collectivité propose un bail professionnel d'une durée de 6 ans pour leur occupation.

Des bureaux relais sont également disponibles à la location au sein de la zone d'activités économique des Esserts à Douvaine. Leur position centrale à la croi-

sée d'Annemasse, Genève et Thonon-les-Bains est un atout considérable pour les entreprises qui souhaitent s'implanter. De nombreux commerces et services sont situés à proximité : boulangerie, restauration, supermarché, maison de santé, établissements scolaires, cinéma, MJC, courts de tennis ...

L'objectif des bureaux relais est de faciliter l'implantation d'une entreprise durant sa période de développement en lui permettant de disposer rapidement et à un prix intéressant d'un local d'activité au cœur d'un tissu d'entreprises dynamiques.

Si vous êtes intéressé par la location de bureaux, contactez le service Economie et Tourisme de Thonon Agglomération :

Tél. 04 50 31 25 00 - E-mail : economie@thononagglo.fr

Famille & numérique

Les 0-3 ans et les écrans



Podcast

ÉCOUTER



INTERVENANT



Thomas Rehmer,
conférencier de l'association
OPEN (Observatoire Parentalité
et Education Numérique)



Disponible sur la page <https://www.thononagglo.fr/327-podcast.html>



www.thononagglo.fr



Osez le MONDE !

DÉPÔT DES DOSSIERS
JUSQU'AU
30 MAI 2026



OBTENEZ UNE BOURSE POUR
FAIRE DÉCOLLER VOTRE PROJET
A L'ÉTRANGER !

info
jeunes

INFO JEUNES
Thonon-les-Bains 04 50 26 22 23
Douvaine 04 50 35 62 29
infojeunes@thononagglo.fr

eurodesk

www.thononagglo.fr



France
Rénov'
HAUTE SAVOIE

avec innovales artisan des transitions & Asder

Le service public qui vous accompagne
dans vos projets de rénovation
de l'habitat en Haute-Savoie



VIOLENCES
CONJUGALES

ELLE EST
TROP JEUNE
POUR
COMPRENDRE
FAUX

VICTIME OU TÉMOIN
[Ré]Agissez

119 3919

PREFETTE
DE LA HAUTE-SAVOIE

#AgirPourLesEnfants



PERSONNES VULNÉRABLES



Le CCAS reste toujours très actif auprès de nos aînés et des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal.

Courant juillet et août 2025, dans le cadre du plan canicule, deux équipes ont contacté toutes les personnes dites vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles et leur proposer une aide en cas de nécessité.

Nous avons pu constater que ces dernières étaient, malgré la maladie, la fatigue, le handicap, très entourées par la famille, les amis et les voisins.

Courant janvier-février 2026, les deux mêmes équipes appelleront les personnes vulnérables et nos aînés les plus âgés pour prendre de leurs nouvelles durant l'hiver. Si certains d'entre eux le désirent une visite pourra leur être rendue.

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Nous vous rappelons qu'un registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) sous la responsabilité de Monsieur le Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, épidémies etc.).

Si vous figurez parmi :

- les personnes de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, handicapées,
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes, etc...).

Ce registre va permettre au CCAS de vous identifier afin de vous apporter son aide de différentes manières : appels téléphoniques, visites à domicile, etc...

Nous rappelons également que toute personne déjà inscrite sur notre registre peut à tout moment, si elle considère ne plus être vulnérable, demander à être rayée de notre registre. Pour cela en faire la demande par écrit ou mail à la mairie.

Modalités d'inscription au registre :

- Par la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, courrier, en mairie)
- Par un tiers ou son représentant : par écrit



REPAS DES AÎNÉS

Le 29 novembre dernier le CCAS a permis à nos aînés, lors de leur traditionnel repas, de se réunir dans une ambiance festive, en compagnie des Valseuses, afin d'y déguster un bon repas concocté par notre boucher Mathieu et par Serge Deville pour le délicieux dessert. Le menu a été unanimement apprécié par nos invités. Félicitations et merci à eux ainsi qu'à tous nos commerçants pour leur dévouement.

Comme d'habitude toute l'équipe du CCAS et 3 bénévoles ont contribué à la réussite de cette manifestation. Nous ne pouvons que les en remercier.

Merci également à toute l'équipe du SIVOM pour leur aide dans la préparation de la salle et pour les dépannages de dernière minute.

Les valseuses, qui ont animé ce repas avec brio, ont su insuffler de la joie, de la gaieté et de la bonne humeur à nos aînés durant 1h30.

Pour 2026, le CCAS compte sur votre présence à cette belle manifestation qui permet à nos aînés de se retrouver et d'échanger.

Nous sommes impatients de vous retrouver l'an prochain et de vous voir encore plus nombreux.

*Nous vous souhaitons
une très belle année 2026
ainsi qu'à vos proches.*



RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoiy, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française). Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

TRAVAUX TERMINÉS ? VOS DÉMARCHES OBLIGATOIRES

1. DÉCLARATION EN MAIRIE (DAACT)

• Qu'est-ce que la DAACT ?

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) informe la mairie que vos travaux sont terminés et conformes à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

• Quand la faire ?

Dans les 30 jours suivant la fin des travaux (bâtiment habitable ou utilisable selon sa destination).

• Comment procéder ?

- Remplir le formulaire Cerfa n°13408 (disponible sur service-public.fr).
- Joindre les pièces demandées (plans, attestations de conformité, etc.).
- Déposer le dossier en mairie ou l'envoyer par courrier recommandé avec AR.

• Pourquoi c'est important ?

Cette déclaration déclenche le délai de contrôle par la mairie (3 mois) et sécurise juridiquement votre construction.

2. DÉCLARATION AUPRÈS DE LA DGIFIP

• Pourquoi ?

Pour mettre à jour votre situation fiscale (taxe foncière, taxe d'habitation, etc.).

• Comment faire ?

- Connectez-vous à votre espace personnel sur <https://www.impots.gouv.fr>.
- Accédez au service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Déclarez la nature des travaux et la date d'achèvement.

• Quand ?

Dans les 90 jours suivant la fin des travaux, sous peine de pénalités.

Risques en cas d'oubli

- Amende pouvant aller jusqu'à 300 000 € pour non-déclaration en mairie.
- Retards ou erreurs dans le calcul de vos impôts locaux.
- Perte de garanties légales (décennale, parfait achèvement).

LE PLUI-HM DE THONON AGGLOMÉRATION APPROUVÉ UNE VISION D'AMÉNAGEMENT COMMUNE POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET SOLIDAIRE

Après quatre années d'études et de réflexions fortement mobilisatrices, associant les 25 communes du territoire, les partenaires publics et les citoyens, le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme de l'Habitat et Plan de Mobilité, a été approuvé par le conseil communautaire le 16 décembre 2025. Document de planification stratégique, il englobe les principaux enjeux de développement du territoire, du bien vivre et de la cohésion dans l'agglomération : l'urbanisme est au cœur du document, tout comme les politiques de l'habitat, de la mobilité, et de transition écologique. Cette étape est symbolique et forte pour l'agglomération : pour la première fois, à travers ce socle, les élus communautaires se sont prononcés sur une vision commune du développement du territoire et de son organisation future.

Gouvernance et concertation, clés de la réussite du projet

Tout au long des étapes qui ont rythmé la procédure, des instances politiques et techniques ont animé et nourri cette démarche afin, notamment, de

garantir une collaboration continue des communes tout au long de l'élaboration du projet. A la suite de l'enquête publique menée en juillet 2025 et de l'avis favorable émis par la commission d'enquête le 5 septembre dernier, qui s'était assorti d'une réserve et de quelques recommandations, Thonon Agglomération a procédé aux ajustements du projet. Ces modifications se sont appuyées sur l'analyse des avis des personnes publiques associées, des recommandations des communes (exprimées par délibération), les observations du public ainsi que des conclusions de la commission d'enquête elle-même. Elles n'ont pas remis en cause l'économie générale du PLUi-HM mais en améliorent la qualité et l'opérationnalité, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi). D'ultimes étapes avant son application

Le PLUi-HM entrera en vigueur courant janvier 2026, une fois achevées les mesures de publicité et formalités administratives. Il se substituera alors au PLUi du Bas-Chablais ainsi qu'aux huit PLU communaux encore en vigueur. L'ensemble des documents le constituant seront consultables sur le site internet de Thonon Agglomération (thononagglo.fr).



10 SOLUTIONS

pour un jardin vivant

Dans le Chablais, territoire très attractif, les paysages s'urbanisent. La population du Chablais a doublé au cours des 50 dernières années.

Dans ce contexte de pression foncière accrue, où plus de 13 000 nouvelles constructions ont vu le jour en 5 ans, transformer son jardin en oasis de biodiversité a tout son sens.

Saviez-vous que la surface des jardins français est quatre fois plus étendue que celle des réserves naturelles ?

Que vous veniez d'emménager dans votre maison ou que vous ayez votre jardin depuis 20 ans, des solutions existent pour vous aider à y favoriser la biodiversité. Voici 10 idées simples à tester, alors à vous de jouer !

UN JARDIN AVEC LE GÎTE...

1 Diversifier les abris naturels

Un seul mot d'ordre: jouer sur la diversité. Des murs de pierre sèches ou un simple tas de pierres pour les lézards et les coccinelles. Un arbre mort sur pied ou un tas de bois pour les oiseaux et le hérisson. Des tiges creuses coupées à au moins 30cm et laissées en place tout l'hiver, comme le sureau, les framboisiers, ou les carottes sauvages pour les jeunes abeilles solitaires.

2 Installer des nichoirs

Fabriquer et installer des nichoirs permet d'offrir des gîtes à de nombreux oiseaux. Il en existe même pour les chauves-souris, grandes mangeuses d'insectes, les martinets et les écureuils. Il est donc conseillé de jouer là aussi sur la diversité: des nichoirs avec différentes tailles de trou d'envol pour les mésanges, des semi-ouverts pour le rougegorge et des plus grands formats pour les chouettes. Ces nichoirs sont à installer dès l'automne, à nettoyer chaque année et à disposer direction sud ou sud-est et à au moins 2 mètres de hauteur.



3 Planter une haie

Une haie composée d'arbustes et d'herbes diversifiée peut accueillir la biodiversité de votre jardin. La haie doit être assez large avec 2 rangées d'arbustes et de fleurs, des arbres fruitiers et des arbres à floraison tardive.



Témoignage: Une haie pour la biodiversité

«J'ai planté une haie chaînée de 2 mètres d'épaisseur sur un local labellisé « Végétal ». La plantation s'est déroulée lors d'un concours de jardiniers à floraisons et fruitiers. La faune sauvage gite et se reproduit dans cette partie d'un corridor écologique. Marie-Christine Renard, membre du jury.



Le champêtre diversifié

Les variés et locaux permettra d'offrir refuge et nourriture à la faune, au contraire d'une haie de thuya ou de laurel. Une haie diversifiée devra se composer d'au moins 6 espèces différentes, avec un étage minimum et comporter 3 étages de végétation : une bande de haies, de buissons et des arbres.

Haie « Végétal local » pour la biodiversité

« J'ai planté en novembre 2024 de 10 mètres de long et de 2 mètres de large. Les arbustes étaient fournis par un producteur local et donc adaptés à mon environnement. La plantation a été réalisée dans un chantier participatif où nous avons planté 26 arbustes et petits arbres sur 4 étages. La haie a été plantée en plusieurs étapes tout au long de l'année. J'espère ainsi avoir créé ou restauré une biodiversité importante, pour favoriser le déplacement des espèces. »
Bernex.

...ET LE COUVERT !

4 Pailler plutôt que retourner le potager

Le sol est le lieu de vie d'une multitude d'être vivants : vers de terre, champignons, bactéries, collemboles... Retourner les différentes couches du sol en bêchant va détruire cet habitat complexe. Mieux vaut donc juste aérer son sol avec une grelinette. Et en prime, pour protéger le sol du tassement, de l'assèchement et de l'érosion, tout en nourrissant ces petits habitants, le paillage est la solution !

5 Un coin fleuri

Que ce soit une bande de quelques mètres ou de manière dispersée dans le jardin, une zone fleurie ravira les différents polliniseurs du jardin ! Quelques précautions sont à prendre : diversifier les sources de nourriture, les périodes de floraison et choisir des espèces indigènes mieux adaptées à nos polliniseurs que les espèces horticoles et exotiques.

6 Créer un carré pour la biodiversité

Rien de plus simple, il vous suffit de délimiter une ou plusieurs zones où vous allez arrêter de tondre. Les fleurs qui apparaîtront peu à peu feront le régal des papillons et des bourdons, et ce carré servira de refuge pour d'autres petits animaux. Pas de semis, ni d'arrosoage, ni d'engrais mais une fauche à la fin de l'été en enlevant la végétation coupée.



POUR ALLER PLUS LOIN

7 Favoriser la circulation de la faune sauvage

Les jardins souvent cloisonnés, sont autant de barrières infranchissables pour la petite faune de nos jardins. Hérissons, crapauds, salamandres ont besoin de se déplacer pour se nourrir, éléver leurs jeunes et trouver des lieux adaptés pour la reproduction et le passage de l'hiver. Plusieurs actions sont possibles pour reconnecter les jardins : créer des passages de 15x15cm à hauteur de sol en agrandissant les mailles de votre grillage, en sciant la palissade, ou en réhaussant vos portes de jardin...



8 Moins d'éclairage artificiel la nuit

La nuit, les lumières des jardins ou terrasses ont un impact sur la biodiversité : attraction et mort des insectes, dont des papillons nocturnes qui pollinisent de nombreuses fleurs, fuite de certains animaux, exposition aux prédateurs, et même dérèglement des périodes de floraison et des cycles de croissance chez les plantes. La solution : limiter l'éclairage à ses réels besoins, privilégier des lampes à détecteur de mouvement, de couleur chaude et ciblées vers là où vous avez besoin d'éclairer.

9 Des points d'eau

Des petites coupelles d'eau de faible profondeur permettront à la petite faune de votre jardin de venir se désaltérer et faire leur toilette. Pensez à installer une petite rampe ou quelques pierres à demi immergées pour éviter les noyades. L'eau devra être renouvelée chaque jour pour éviter le risque de maladies.

10 Créer une mare



La création d'une mare représente un investissement plus important, mais constitue l'un des milieux les plus riches en biodiversité ! Les ingrédients d'une mare réussie : une surface de 3m² minimum, une profondeur d'1 mètre au centre, un profil en escaliers et des berges en pente douce, des plantes aquatiques locales, pas de poissons, de l'eau de pluie et un fond étanche avec un sol suffisamment argileux ou une bâche en caoutchouc EPDM.

Témoignage : Un lieu d'observation et d'émerveillement quotidien

«En 2017, nous avons créé notre mare. Après y avoir installé des plantes adaptées, la faune l'a naturellement colonisée. C'est un lieu d'observation et d'émerveillement quotidien : contempler le bain des oiseaux, les voir boire ou prélever des matériaux, observer les libellules et agrions multicolores muer et pondre, le ballet des insectes aquatiques. Grenouilles, couple de crapauds, tritons alpestres viennent gaiement compléter le tableau. Des moustiques, que nenni ! Toute la faune citée se charge d'en détruire les larves, les oiseaux se nourrissant de celles qui auraient survécues.»

Élisabeth Rocheteau, Armoy.



CHABLAIS - LÉMAN

CPIE Chablais-Léman

21 rue de la Mairie - 74200 Marin

04 50 73 09 20

info@cpiechablaisleman.fr

www.cpiechablaisleman.fr

Document réalisé sur proposition du groupe de travail biodiversité du CPIE.

Textes : CPIE Chablais-Léman et bénévoles du groupe de travail biodiversité

Illustrations : Élodie Balandras

Création graphique : CPIE Chablais-Léman

LE TOUR DE FRANCE DE RETOUR EN HAUTE-SAVOIE EN 2026 AVEC 2 ÉTAPES

Pour sa 113^e édition, qui se déroulera du 4 au 26 juillet 2026, le Tour de France traversera notre territoire entre lacs et montagnes, pendant 3 jours. Une délégation d'élus départementaux étaient présents ce jour à Paris, pour l'annonce du parcours de la Grande Boucle, masculin et féminin.

Le Tour de France 2026 mettra à l'honneur le territoire haut-savoyard à travers 2 étapes, dont une 100 % haut-savoyarde, du 19 au 21 juillet :

- 9 juillet / 15^e étape : Champagnole – Plateau de Solaison
- 20 juillet / Journée de repos
- 21 juillet / 16^e étape (Contre-la-montre) : Évian-les-Bains – Thonon-les-Bains

La Haute-Savoie est une terre d'accueil pour bon nombre de grands événements internationaux de cyclisme : Critérium, Tour de France et Tour de France Femmes avec Zwift. Le Conseil Départemental soutient également chaque année deux étapes de la coupe du monde de VTT. En 2027, la Haute-Savoie accueillera les championnats du monde de Vélo avec toutes les disciplines (contre-la-montre, sur route, BMX, etc.)

Profil de la 16^e étape



QUI ÉTAIT HUMBERT DE SAVOIE, LE FONDATEUR DE L'ERMITAGE DE LONNES

par Roland Hyacinthe

En 2023, à l'occasion de la dénomination des rues, chemins, impasses et places d'Armoi j'ai proposé concernant l'Ermitage qu'il soit rendu hommage à son fondateur en attribuant à la petite place de la fontaine le nom de « Place Humbert de Savoie ».



Le Comte de Savoie Amédée VII, dit le Comte Rouge, est décédé à Ripaille dans la nuit de la Toussaint 1391, des suites d'un accident de chasse survenu quelques semaines auparavant dans le Forêt de Llonnes. Mort, embaumé et enseveli à Hautecombe, c'est son fils Amédée VIII qui hérite du Comté de Savoie, Comté qui sera élevé au rang de Duché 25 ans plus tard, en 1416. Il n'a alors que 8 ans. C'est sa mère Bonne de Berry qui assume la régence.

Le demi-frère d'Amédée VIII, Humbert le Bâtard, vit à la cour. On ne sait pas exactement quand il est né. Tout juste que c'est en 1377 qu'il aurait vu le jour. Son père, le futur Comte Rouge, n'a que 17 ans à sa naissance. Sa mère, Françoise Arnaud est la fille d'une famille de la petite noblesse bressane. De ses relations adultérines avec le jeune Amédée, naîtront à Bourg-en-Bresse deux enfants, Humbert et Jeanne. Humbert est avant tout un bâtard

noble par excellence, un bâtard issu de sang princier, mais surtout le premier enfant, garçon de surcroît, de celui qui deviendra Comte de Savoie en 1383. Dès sa naissance, il est ainsi voué à partager la destinée et, en partie, le pouvoir de son demi-frère légitime, le futur Amédée VIII.

Le prénom qu'on lui donne, Humbert, correspond bien à un programme dynastique et stratégique. En effet, entre le milieu du XIV^e et le début du XV^e siècle, Humbert, est un prénom réservé aux grands bâtards comtaux, membres influents de l'entourage restreint des princes de Savoie. Ce bâtard est élevé à la cour savoyarde tel un petit prince. C'est ensemble qu'ils suivent l'éducation qui leur est donnée par leurs précepteurs. L'adolescent se prépare à une brillante carrière chevaleresque au nom et au service de son frère renommé, comme cela pouvait être le cas de divers autres bâtards aristocratiques ou princiers devenus, par exemple, maréchaux de Savoie. Or, pour Humbert, cette carrière commence avec éclat. En 1395 retentit un appel aux armes lancé par Sigismond de Luxembourg, Roi de Hongrie, futur Empereur du Saint Empire romain germanique, celui-là même qui en 1416 élèvera la Savoie au rang de Duché. Sigismond redoutait une attaque du Sultan Bajazet. Il supplie alors la France, la Bourgogne, la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne et la Pologne de voler à son secours. La Savoie ne peut se dispenser de participer à cette croisade. Le Bâtard de Savoie, qui a alors 18 ans, s'ennuie ferme à Ripaille. Tout émoustillé par le récit des exploits chevaleresques de son père et de son grand-père, le Comte Verd (Verd et pas Vert), il n'attend que le moment d'en découdre, les armes à la main. Il implore l'autorisation de commander les troupes savoyardes. Qui lui donna l'autorisation ? Nul ne le sait. En tout cas pas Amédée VIII qui n'avait alors que 12 ans. Le fait est qu'Humbert s'en est allé en guerre au printemps 1396 à la tête d'une centaine de Chevaliers savoyards. Ses faits d'armes ne seront pas glorieux. Le 25 septembre 1396, les croisés sont défait à Nicopolis (aujourd'hui Nikopol en Bulgarie) par Bajazet et le prince Stephan Lazarevic de Serbie. Le sultan Bajazet fait massacrer la plupart des prisonniers croisés, soit environ trois mille hommes.

Seuls les plus fortunés sont épargnés et réduits en esclavage dans l'attente du paiement de rançons très élevées. La somme réclamée par Bajazet pour la libération de ses 24 prisonniers de marque, dont Humbert, aurait atteint 200 000 ducats. La mauvaise nouvelle ne parvint en Savoie que le 1^{er} mai 1397. Aussitôt Amédée VIII écrivit à Bajazet pour demander l'indulgence du vainqueur et la libération de son frère et des autres gentilshommes. Mais Bajazet n'en a cure ! Pas d'argent pas de Savoyards ! Les tractations durèrent de longues années et ce n'est seulement qu'en 1403, au bout de 7 ans de captivité, après le paiement d'une substantielle rançon et après que Tamerlan eut vaincu Bajazet, que Le Bâtard et les autres chevaliers purent enfin regagner la Savoie. Le Chablais a lui seul aurait contribué à hauteur de 3 000 livres au paiement de cette rançon. Cela démontre, s'il le fallait, la tendre affection qu'Amédée VIII éprouvait envers son demi frère. Durant toute sa captivité il n'avait eu cesse de prendre soin de la mère d'Humbert et de sa sœur Jeanne.

Humbert revint de captivité très pieux, avec une curieuse devise pour l'époque « Allah hac », « Dieu juste ». Cette devise, il la joint à ses armes, une croix de Savoie avec cinq croissants pour brisure et il la fera graver à la mémoire de son père dans toutes les chapelles qu'il a fondées, comme dans la Chapelle Saint Bon à Thonon, à Hautecombe et, bien sûr, dans la chapelle de l'Ermitage de Llonnes. Comme dans celles de ses seigneuries du canton de Vaud comme à Estavayer ou à Romont. Mais le grand projet, qu'il garde profondément ancré en lui et qu'il a longuement mûri durant ses 7 ans de captivité, c'est la fondation d'un ermitage dans la forêt de Llonnes, à l'endroit supposé où son père avait chuté de cheval. De retour en Savoie, le Bâtard ne reprendra ni la croix, ni les armes.

Son itinérance princière sera dès lors, continentale. Elle l'amènera, pendant plusieurs décennies, à silloner l'Europe chrétienne, au Nord comme au Sud,

Fort de son rôle éminent au sein du Conseil princier, Humbert agit le plus souvent tel un ambassadeur plénipotentiaire, d'Amédée VIII. Le rôle diplomatique d'Humbert est indéniable. Le Bâtard intervient dans tous les conseils restreints qui ponctuent les innombrables réunions liées aux trêves de la guerre de Cent Ans ou aux traités avec Milan, Venise, Florence, d'abord en 1427 puis en 1434-1435. En 1410, il était déjà aux côtés d'Amédée VIII, à Ripaille, pour la fondation du prieuré qui commémorait le 50^e anniversaire de la naissance de leur père. Juste derrière eux les 3 filles, les 2 légitimes et l'illegitime du Comte Rouge, et les deux seigneurs qui avaient reçu les dernières confidences d'Amédée la nuit de sa mort, à savoir Amé de Challand et Aymon d'Aspremont.

En 1426 et 1427, c'est encore Humbert le Bâtard qui négociera le mariage de Marie de Savoie, fille d'Amédée VIII, avec le Duc de Milan, Marie-Philippe Visconti. C'est encore lui qui signera le traité d'acquisition par la Savoie du comté de Vercel qui appartenait à Milan. C'est aussi lui qui paraphe en 1434 les statuts de l'Ordre du Collier, quelques mois avant la majestueuse passation des pouvoirs princiers entre Amédée VIII et son fils Louis.

Dès qu'il le peut Humbert se rend dans les châtellenies et apanages du canton de Vaud que lui avait attribués Amédée VIII en plus de la rente annuelle de 1500 florins d'or que lui avait concédée par testament son père le Comte Rouge. Et c'est à Estavayer où il a racheté le Château de Cheneaux qui tombait en ruines, qu'il établira le cœur d'une véritable cour seigneuriale. Pourtant bres- san d'origine par sa mère, il ne s'intéressera jamais ni au Bugey, ni aux Dombes ni à la Bresse. Il privilégiera toujours un triangle géopolitique formé des 3 pôles Lausanne, Morges et Thonon. Il considérait à juste raison que le Nord Léman et Vaud, alors en pleine mutation, représentaient l'avenir du Duché. Et puis Vaud n'était pas très loin de Ripaille et de son frère à qui il vouait une affection et une admiration sans bornes. A tel point que ne s'étant jamais marié et n'ayant pas d'enfant, il fera d'Amédée VIII son héritier. Le 6 décembre 1439, le duc de Savoie Amédée VIII, en passe d'accepter la tiare pontificale que les pères du concile de Bâle venaient de lui offrir, dresse, à Ripaille,

un testament aussi minutieux que traditionnel. Après avoir imposé le dédoublement de sa sépulture (son corps à Hautecombe, son cœur à Ripaille) et avoir distribué avec largesse ses legs pieux, le futur pape Félix V, avant même de s'occuper de toute autre donation laïque ainsi que de l'institution de son héritier, se tourne longuement vers Humbert le « magnificus et strenuus miles » (le soldat magnifique et courageux) qui l'a servi, lui et sa famille, dès son plus jeune âge. Et d'insister fortement sur la vaillance, l'obéissance, les services, les mérites et les pérégrinations de son héros, qui l'avaient conduit « in partibus Turquie » et dans d'autres régions transmarines. Voilà pourquoi Amédée veille à récompenser son frère qui a atteint la soixantaine : il érige la châtellenie et mandement de Romont en comté avec tous ses châteaux et ses autres dépendances, créant par là Humbert comte de Romont, « in patria Vuaudi ». (en pays vaudois).

Un an presque jour pour jour après son frère et suzerain, le 10 décembre 1440, ce sera au tour d'Humbert de dicter ses dernières volontés. Le testament du Grand Bâtard savoyard est encore plus explicite quant aux lieux de sépulture possibles. S'il trépasse dans l'un de ses bourgs de Romont, d'Estavayer, de Montagny, ou ailleurs entre Lausanne et les « parties Alamagnie », il désire être enterré dans le couvent des dominicaines d'Estavayer. S'il décède sur les bords du Léman, entre Lausanne, Thonon et Genève, il élit sa sépulture dans la cathédrale de Lausanne. S'il meurt ailleurs, et explicitement entre Genève et les « parties Sabaudie, entre Genève et la Bresse », il entend rejoindre ses parents légitimes dans la nécropole princière de Hautecombe. Dans les faits, le bâtarde décédera le 14 octobre 1443 et il sera enseveli non pas à Hautecombe comme le disent encore de nombreux historiens, mais à Estavayer, dans la seule chapelle qu'il avait pourvue d'un tombeau en bonne et due forme, alors qu'à Hautecombe trônait, pour toute éventualité, sa statue funéraire, qui comme la chapelle qu'il y avait fondée seront détruits lors de la révolution française.

Après la grande Histoire venons en maintenant aux faits qui nous intéressent plus particulièrement. Quand Humbert venait séjourner à Ripaille il ne manquait jamais de venir se recueillir dans la forêt de Llonnes, où dès son retour de captivité, il projetait de faire bâtir un ermitage. Alors que généralement on situe le début de la fondation de cet ermitage vers 1430, il est plus que probable que la construction ait suivi d'assez près le retour de captivité du bâtarde soit entre 1405 et 1410. Le choix de l'emplacement où ont été édifiés les bâtiments ne doit rien, ni au hasard ni à la vérité des faits. L'ermitage a été fondé à un endroit où subsistaient encore les vestiges d'anciennes constructions. Les Romains avaient déjà occupé les lieux. En 1843, dans le jardin de l'Ermitage, qui n'était alors plus qu'une ferme, on a mis à jour une urne contenant de nombreuses monnaies romaines. Des textes les plus anciens retrouvés font référence aux droits de pâture dans les prés de Lonna accordés en 1220 à des habitants de Thonon. Les comptes de la châtellenie d'Allinges-Thonon de 1280-1281 font état du droit accordé par le châtelain à des bourgeois de Thonon d'acquérir du bois dans la

« forêt de Lona ». C'est ainsi qu'on apprend qu'en 1299 un certain Anserme de Tully se porta acquéreur de forêts dans le « mas de Llonnes ». Le volume 131 de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mentionne qu'en 1295 Amédée V avait fait construire dans la forêt de Llonnes un four pour fabriquer la chaux destinée aux murailles de Thonon. Lorsque plus tard Bonne de Bourbon fit construire sa maison de Ripaille, elle se réserva le bois de construction et afferma l'affouage du bois au seul fermier du « four de Lonna ».

Ainsi donc l'Ermitage n'est pas sorti de nulle part. Le lieu était déjà habité et cultivé. Enfin, point capital, l'ermitage a été bâti en un lieu bien précis qui à l'époque s'avérait stratégique, au seul endroit où il y a résurgences des sources d'eau. En effet, et encore de nos jours, sur une largeur de 200 mètres, à l'arrière des granges, on ne trouve pas moins de 7 sources qui affleurent. Voilà en 1911 la description qu'en fait Ernest Renard ancien conservateur adjoint du Vieux Genève « Les 3 plus vieilles maisons de ce groupe sont tout ce qui reste de l'ermitage de Llonnes. Alentour, des potagers enclos de vieux murs dégradés, ont remplacés le petit cimetière où les religieux venaient dormir, leur vie de solitude terminée. Rien n'est plus charmant que ces jardinets plantés d'arbres fruitiers et de rustiques crosses où grimpe la vigne ».

Dès son origine, l'ermitage est destiné à 6 ermites vivant sous la règle de St Benoît. Il comprend une cuisine, les granges et caves le dortoir des moines et plus tard une chapelle sera fondée dans l'ermitage sous le vocable de St Antoine (c'est le clocher de cette chapelle qui existe encore). Avec bien sûr un petit cimetière autour de la chapelle. Le dortoir comprenait 6 pièces et en 1911 subsistait le magnifique plafond de bois qui a été daté du XVI^e siècle.

A la construction de l'ermitage, Humbert lui assigne un revenu de 80 florins, 5 sols et 8 deniers. Soit à 1280 francs d'avant 1914. Cela ne suffisant pas à entretenir les ermites, Humbert appelle à l'aide Amédée VIII qui, selon les lettres patentes du 21 octobre 1430 conservées aux Archives d'Etat de Turin alloue à perpétuité les rentes suivantes, je cite Amédée VIII « Sur la ferme des moulins d'Evian 6 coupes de froment, sur la ferme de nos fours d'Evian 16 livres, sur la ferme du péage d'Evian 27 livres, sur la ferme de notre four de Féternes 49 sols. Les 80 florins assignés à la construction de l'Ermitage par Humbert serviront « pro victu et vestitu (c.a.d à nourrir et vêtir) 4 religieux et le reste s'il y en a pour 2 autres religieux. Dans tous les cas le nombre de 6 moines dont 2 seulement seront prêtres ne sera jamais dépassé. Ils ne demanderont jamais d'avantage et se contenteront de 20 florins par an ».

Suivent dans ces lettres des clauses très étroites réglementant le remplacement des ermites en cas de décès. Si on ne peut pas les remplacer il faudra alors s'adresser à l'Abbaye du Montecassino en Italie, sous l'autorité de laquelle l'Ermitage est placé.

Selon des documents conservés aux archives de l'évêché et aux archives départementales, on sait quelques bribes de la vie des religieux qui habitérent l'ermitage ainsi que leurs noms. En 1470 vivaient ici un frère Richard du Clos qui reçut le diaconat le 17 mars 1470. Le frère prieur s'appelait Pierre Goyet. Ce dernier ne devait pas se plaire en ces lieux car il résilia sa charge et fut remplacé par frère Jean Brillat. Un autre ermite, Antoine Truffat, reçut le diaconat le 23 décembre 1486 et la prêtrise le 10 mars suivant. Par acte du 28 avril 1496 passé à l'Ermitage, Jean Bellossier prieur, Antoine Truffat et Jean Delachenal prêtent 15 florins d'or à Jacques feu Berthet Fournier du Lyaud sous la cense (redevance) d'un setier et demi de vin blanc, mesure de Thonon (soit 70 litres). Le contrat a été rédigé devant les témoins Jacques Humbert de Thônes, qui était serviteur à l'ermitage et Louis Maliaco notaire à Thonon. En 1505, le prieur est Jacques Truffat et en 1522 ce sera Antoine Truffat, probablement son frère, qui le remplacera. Avec Pierre de Planchamp et Jacques de Vigny, on trouve un autre ermite Jacques Garnier. Le 10 septembre 1525, c'est Louis Duplâtre, religieux du prieuré de St Hypolyte de Thonon qui est élu prieur, mais à la condition qu'il prenne l'habit des ermites de Llonnes.

En 1536 Les Bernois envahissent le Chablais. Ils pillent les églises, détruisent les autels, vident les couvents et les institutions catholiques, et finissent par interdire tout culte catholique. A l'ermitage de Llonnes ils démolissent la chapelle et les cloîtres des ermites et ne laissent debout que la tour du clocher et une partie des bâtiments. En 1558, ils albergent les biens de l'Ermitage à Hans Jacob Telsperger, qui était alors bailli de Thonon et gouverneur du Chablais nommé par Berne. Ces biens consistent « en maison, grange, curtil, place, hutins, bois plus l'alpage de la montagne de Pertuis » (à Vailly, en dessous du Mont des Granges).

D'autre part on sait d'après les œuvres complètes de St François de Sales, que ce dernier, lorsqu'il était surpris par la nuit en remontant de Thonon au Château des Allinges, s'abritait volontiers dans les ruines de l'Ermitage. On y trouve d'ailleurs cette anecdote. François, son cousin Louis et un domestique, furent surpris par la nuit à l'entrée de la forêt, je cite « les hurlements des loups, les cris des ours et autres bêtes sauvages descendues des montagnes voisines avoient quelque chose de si terrible, qu'il n'étoit pas possible de ne pas en être effrayé. Le domestique mouroit de peur Louis de Sales n'étoit guère plus rassuré. Le seul François plein de confiance en Dieu les consolait. La lune s'étant levée il s'aperçut qu'il n'étoit pas loin d'un bâtiment ruiné où il avoit encore quelque reste de voûte qui pouvoit les mettre à couvert de l'injure du temps. Il y entrèrent et y passèrent le reste de la nuit. La lune qui étoit devenue plus claire lui fit apercevoir que ces ruines étoient celles d'une église que les hérétiques avoient détruites ».

Puis tous ces biens passèrent à Noble Estienne de Graveruel de Thonon. La maison principale fut restaurée et garnie de meubles de prix détournés au préjudice de Madame de Foix, comtesse douairière de Tende et de sa fille Anne de Savoie fille de Claude de Savoie comte

de Tende qui avait épousé en 1573 Messire Georges de Clermont marquis de Gallerande, un huguenot qui avait servi sous les ordres de Condé.

En 1640, la chapelle et la cuisine du monastère furent réparées et l'ermitage restitué d'abord à la Sainte Maison puis au chapitre de la basilique de Thonon, ce qu'atteste le cadastre sarde de 1739.

A la Révolution, en 1796 soit en l'an V, les biens de l'Église seront saisis. L'Ermitage deviendra une ferme, habitée d'abord par la famille Ruffet. En 1845, un certain Pierre Bruchon, natif d'Evian, rachète l'Ermitage. Ce Pierre Bruchon n'est autre que mon arrière-arrière-grand-père. Au fil des successions, jusqu'à la fin du 19^e siècle, ce sont les familles Bruchon puis Dutruel (originaire de Champanges qui avait épousé la fille de Pierre Bruchon) puis Decroux qui lui avait épousé la petite-fille Bruchon qui se partageront les lieux. Viendront s'adjointre à elles, au fil des ans, des ventes et des successions, d'autres familles comme celles des Bondaz et plus tard des Peillex.

De nos jours, à l'exception de la chapelle, la configuration d'origine du monastère subsiste encore : la tour carrée qui était le clocher de la chapelle, le bâtiment où se trouvaient les cellules des moines, la cuisine, les granges et les caves. Vestiges des temps anciens, ils parlent à la mémoire des hommes. Il faut savoir les écouter et les entendre. Un poète a écrit que les pays sans légendes sont des pays condamnés à mourir de froid. Née de la légende d'une chasse au « grand roy du bois de Llonnes », le sanglier que poursuivait le Comte-Rouge quand son cheval a chuté, l'Ermitage et son glorieux passé ne peuvent que perdurer. Son existence se confond à celle de ceux qui, en ses murs, ont prié, vécu et souffert, et nous, en préservant son histoire de l'oubli, ne sommes que les liens qui l'unissent au futur.

Roland Hyacinthe

TROC LIVRES

Un grand succès pour la première édition du Troc Livres qui s'est déroulée à la salle des fêtes d'Armoy, le 15 novembre 2025. Une petite restauration avec buvette était tenue à cette occasion par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école Armoy-Lyaud.

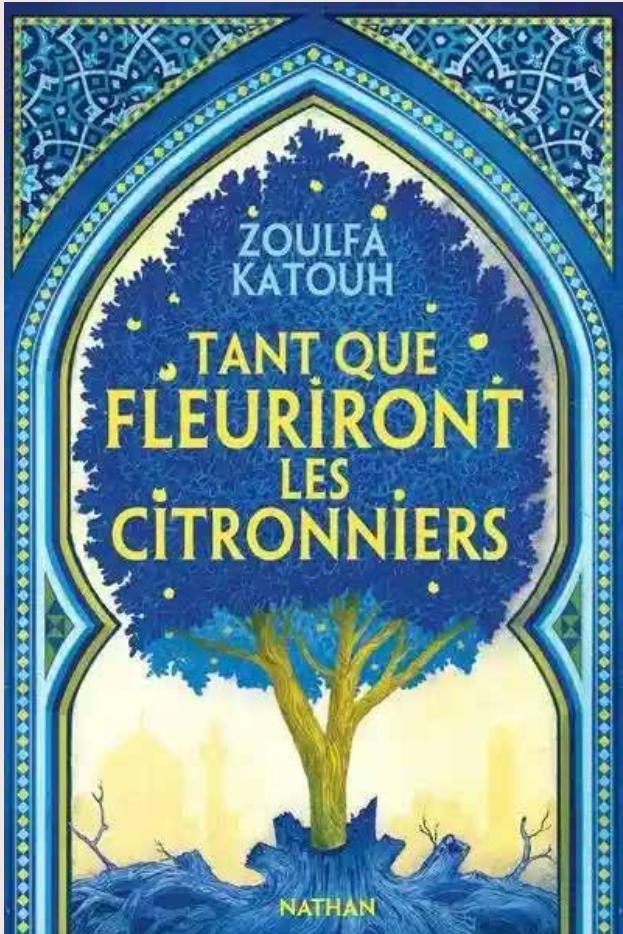


BIBLIOTHÈQUE

Proposition de lecture, coup de cœur

"Tant que fleuriront les citronniers" de Zoulfâ Katouch. Le roman suit Salama, une jeune femme Syrienne qui tente de survivre à la guerre tout en aidant les autres. Le livre montre le quotidien derrière les chiffres, et humanise un conflit souvent réduit à la géopolitique.

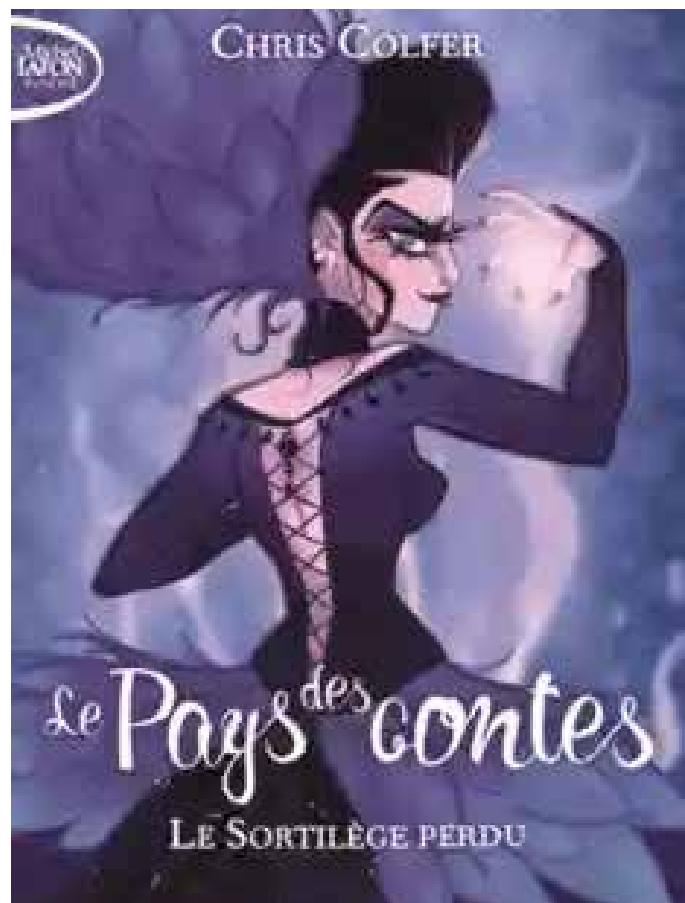
Si tu aimes les histoires émotionnelles, engagées, où l'amour et l'espoir tiennent tête à la guerre, tu vas probablement l'adorer.



Pour les plus jeunes la série jeunesse

"Le pays des contes" va leur plaire

Un univers magique et immersif — Le concept : des jumeaux qui tombent dans un livre-magique et se retrouvent dans le monde des contes de fées revisités captive tout de suite. On retrouve des personnages connus (princesses, méchants, etc.) mais souvent avec des twists intéressants, ce qui donne une nouvelle vie aux contes classiques. Dès 9 ans.



*2025 a été riche
en animations et ateliers divers
à la bibliothèque d'Arboy.*

Pour 2026 nous vous réservons un atelier philo pour les ados, (avec Nathalie Cluzel) un atelier bricolage réservés aux adultes (mais aussi un pour les enfants), avec Delphine de l'atelier les créatives.

Un atelier dessin manga avec Anne-Marie Peillex. Le troc livres 2026 se déroulera à Perrignier le 14 novembre 2026.

Et bien d'autres propositions tout au long de l'année...

Vous pouvez suivre toutes les actualités de la bibliothèque d'Arboy sur son compte Facebook et Instagram.

Et toutes les actualités du réseau des bibliothèques des collines sur site internet :
Bibliothèques les collines du Léman

GOUTTES DE VIE

Nouvelle saison, nouvelles règles ! Depuis le 1^{er} septembre 2025, certains critères d'éligibilité aux dons (sang, plasma, plaquettes) ont évolué. Ces ajustements s'appuient sur les dernières données scientifiques, afin d'assurer la sécurité des donneurs et des patients, tout en permettant à davantage de personnes de participer à cet acte solidaire.

Tatouage ou piercing : délai réduit de 4 à 2 mois

Vous pensiez qu'un tatouage ou un piercing vous empêchait de donner votre sang à vie ? C'est faux. Et même mieux : vous pouvez désormais donner votre sang dès 2 mois après la procédure (contre 4 mois auparavant).

Endoscopie souple : 2 mois d'attente

Les examens de type coloscopie ou fibroscopie (réalisés avec un instrument souple) nécessitent désormais un délai de 2 mois, contre 4 précédemment. Cela concerne uniquement les procédures réalisées par un professionnel de santé.

Acupuncture, mésothérapie, sclérose de varices : délai réduit à 2 mois

Vous pensiez qu'un soin à l'aiguille vous empêchait de donner votre sang ? Bonne nouvelle : si ces actes ont été réalisés dans des conditions médicales encadrées, le délai d'attente est désormais de 2 mois, contre 4 auparavant.



Substituts osseux en implantologie dentaire : plus d'exclusion permanente

Vous avez reçu un implant dentaire avec substitut osseux ? Cette situation ne constitue plus une contre-indication au don. Pourquoi ? Parce que ces matériaux sont désormais viro-inactivés.

Pensez à demander à votre dentiste la nature de votre implant avant votre don.

Pourquoi ces changements ?

Plus de donneurs, plus de vies sauvées.

Ces évolutions résultent de décisions réglementaires prises à l'échelle européenne et nationale, sur la base des dernières données scientifiques disponibles. Elles visent à ajuster les critères à l'état des connaissances scientifiques, sans compromis sur la sécurité.

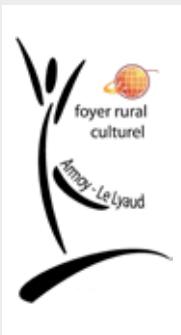
Grâce à ces nouvelles consignes, vous êtes peut-être devenu donneur sans même le savoir ! Alors, pourquoi ne pas sauter le pas ?

Parlez-en autour de vous, motiver vos proches, partagez l'info... Chaque don compte. Et c'est tous ensemble que nous faisons avancer la générosité.

Le calendrier 2026 des collectes au Lyaud est le suivant :

- Mercredi 21 janvier de 15h à 19h
- Mercredi 25 mars de 15h à 19h
- Mercredi 27 mai de 15h à 19h
- Mercredi 29 juillet de 8h30 à 11h30
- Mercredi 30 septembre de 15h à 19h
- Mercredi 2 décembre de 15h à 19h





FOYER RURAL

L'équipe du Foyer Rural Culturel Armoy Le Lyaud vous souhaite une heureuse année 2026, riche de belles expériences !

Et pourquoi pas avec les animations proposées par le foyer ?

Celles-ci ont généré 397 adhésions cette année.

Toutes les activités prévues ont pu se réaliser, sauf la proposition d'apprendre l'anglais de manière ludique pour les enfants de 3 à 6 ans.

Un grand merci aux animateurs et animatrices, aux communes d'Armoy et du Lyaud et au Conseil Départemental de Haute-Savoie, pour leur engagement et soutien !

D'autres activités ponctuelles vous seront proposées pendant le premier semestre 2026, soit par affiches ou messages sur Facebook et Instagram.

Vous pouvez nous contacter par mail :
foyer.armoy.lelyaud@gmail.com
ou par téléphone : 06 51 13 72 36

Vous pouvez aussi nous rencontrer le lundi, hors vacances scolaires, de 9h à 12h, dans l'ancienne mairie d'Armoy.



Allianz



Laetitia LOLLOZ

Agent Général
06 01 32 21 73

1, avenue du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216



21, PLACE DU CHANAL
74200 ARMOY
TÉL. 04 50 17 49 91
BOUCHERIEJORDANMATHIEU@GMAIL.COM

APE

Cette rentrée 2025 a été placée sous le signe du renouveau avec l'arrivée de nombreux membres, notamment des papas ! Un grand merci à toutes celles et ceux qui rejoignent notre équipe pour faire vivre les événements de la saison 2025-2026.

Samedi 11 octobre, la salle des fêtes d'Armoy s'est transformée en royaume d'**Halloween** !

Monstres effrayants, princesses élégantes et héros de dessins animés ont envahi la piste pour une boum haute en couleurs. Entre rires, musique et danse, les enfants ont rivalisé d'imagination lors du concours de gâteaux terrifiants et du défi des citrouilles sculptées. Une après-midi magique où la fête a résonné.



Le 22 novembre, notre incontournable **LOTO** a une fois de plus rassemblé un public enthousiaste. Cette année, les places étaient disponibles en prévente au Vival à Armoy ou via une plateforme de réservation en ligne, et vous avez répondu présents ! Les participants ont eu la chance de remporter des lots exceptionnels offerts ou financés par nos partenaires : console de jeu, trottinette électrique, baptême de l'air et même un séjour en relais-château... Une soirée riche en émotions et en convivialité, renforcée par notre buvette proposant snacks salés, sucrés et boissons. Un vrai succès collectif !



En décembre, la magie de Noël s'est invitée dans les classes avec la visite du **Père Noël** venu gâter les enfants. Les familles ont également pu commander un calendrier unique, illustré par les photos des élèves de chaque classe.

À vos agendas :

- Samedi 31 janvier : après-midi jeux de société à la salle du Cez et soirée **Belote** !
Envie de passer un bon moment autour des cartes ? Venez partager une partie de belote dans une ambiance conviviale à la salle du Cez au Lyaud.
- Vendredi 27 mars : on s'occupe de tout ! Distribution de savoureux **plats à emporter** et à déguster chez vous (ces plats vous seront vendus en porte à porte à partir de début février).
- Dimanche 10 mai : venez chiner, dénicher des trésors et faire de bonnes affaires à notre célèbre **vide-greniers** à Armoy.

Votre participation est essentielle pour faire de ces rendez-vous des moments inoubliables. Ensemble, continuons à faire vivre notre association !

ÉCOLE DE MUSIQUE LE LYAUD ARMOY

VOICI L'ACRONYME D'EMLA !

Nous remercions encore le super bureau très dynamique qui a eu la force et le désir de remettre au cœur du village un enseignement musical de qualité.

Aujourd'hui, l'école propose des cours de guitare, d'éveil musical, de piano, de violon, de batterie. Mais aussi un groupe jeune et un groupe adulte, venant d'horizons différents et apportant ainsi chacun leur touche artistique personnelle.

C'est assez incroyable de pouvoir compter sur notre école de musique située en plein cœur du village et de se dire qu'ici, nous pouvons trouver l'enseignement proposé dans une grande ville.

Cela est d'autant plus incroyable, qu'un nouveau cours est en train de se mettre en place...Ta-Dam ...roulement de tambour... en septembre prochain, nos élèves (et bien sûr TOUS les nouveaux membres qui vont nous rejoindre bientôt..) pourront s'inscrire en plus de leur cour, à des heures de « solfège ». Cela réjouit déjà nos musiciens et leurs professeurs qui voient là une énorme opportunité pour encore plus progresser.

Mais une école de musique, ce n'est pas que des élèves et professeurs, c'est aussi un bureau qui doit gérer l'arrière-boutique, telles de petites fourmis, afin que tout roule.

Cet hiver, notre président Vivien travaille déjà d'arrache-pied pour qu'un nouveau système de paiement soit mis en place ainsi qu'un site internet. Ces nouvelles améliorations « techniques » permettront de fluidifier la gestion des inscriptions et des paiements.

Le bureau s'attèle également à la préparation de notre **AUDITION DE FIN D'ANNÉE du 12/06...** à vos agendas !

C'est une date à ne pas manquer car convivialité et bonne humeur seront de mise pour enflammer le dance-floor de la halle !

Nos remerciements

Nous souhaitons remercier l'association Chab'Arts de nous avoir convié lors de leur exposition artisanale des 8 et 9 novembre pour tenir la petite buvette. A cette occasion, nos jeunes se sont admirablement bien débrouillés au service-buvette et leur concert fût un grand succès.

Toute la recette du jour leur a été reversée pour qu'ils puissent s'acheter quelque-chose dont ils ont besoin : carte blanche pour le groupe jeune (micro, nouveau tee-shirt, ou autre) !

Si vous n'avez pas pu vous rendre à cet événement, nous vous conseillons les prochains ! Nous pouvons vous dire que les créatrices et créateurs du Lyaud, d'Armoi et des alentours ont beaucoup de talent. Bravo à tous !

Ce week-end des 8-9/11 a été très chargé pour nos bénévoles car nous avons aussi assuré la buvette pour la troupe de théâtre "Les Mots'Dits". Nous tenons à les remercier vivement pour leur généreux dons (issus des recettes de l'entrée au chapeau) entièrement reversés à l'école de musique.

Nous avons vraiment hâte de vous voir lors de nos prochains évènements !

Toute l'équipe de l'école

A noter dans l'agenda :

12 juin 2026 - Audition école de musique

Sous la halle du Lyaud

Musique live, glouglou/miam-miam

Et dance-floor!

Nous commençons à travailler sur l'organisation de la rentrée 26/27.

Si vous êtes profs, asso, parents d'élèves ; que vous avez des envies, des idées... écrivez-nous : musiquelelyaudarmoy@gmail.com



L'ancien et nouveau bureau ensemble pour l'événement du 8-9 novembre 25 avec Chab'Arts



*Le groupe jeunes EMLA – Chab'Arts
8-9 novembre 2025*

UNE NOUVELLE ASSOCIATION À ARMOY : LE CHŒUR ECLA

Après 3 années passées sous l'aile de l'école de musique EMLA, le chœur dirigé par Sébastien Chatelain a choisi de prendre son autonomie et de créer sa propre association. C'est ainsi qu'est né le chœur ECLA.

Ce chœur se retrouve pour répéter certains samedis matin dans une salle de la mairie du Lyaud. C'est un chœur intergénérationnel qui chante un répertoire varié entre chants du monde et chansons de variété, mais avec une mise en espace « chœuregraphique ».

Les chanteuses et chanteurs se sont déjà produits cet hiver sous le nom temporaire " Les Melchior" avec la fanfare éphémère "Les Balthazar" pour des chants de Noël.

Le Chœur ECLA se produira en concert :

- le samedi 28 mars en l'église du Lyaud avec en deuxième partie la chorale Chœur à Cœur de Massongy dirigée par Audrey VITTON.
- le dimanche 26 avril à 17h à Sciez avec La Mi Chœur.



Au plaisir de vous retrouver !



AS LE LYAUD-ARMOY

UN DÉBUT DE SAISON ENCOURAGEANT POUR L'ASLA

Chers membres, amis et supporters,

La saison sportive a débuté dans de bonnes conditions pour l'Association Sportive ASLA. Dès les premières semaines, l'ensemble des jeunes licenciés a su trouver ses marques au sein du club, témoignant d'une intégration réussie et d'un esprit collectif déjà bien présent.

On note toutefois une légère baisse des inscriptions dans les catégories U7 et U9 cette saison.

Malgré cela, la dynamique globale reste positive et le club continue d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'engagement des éducateurs et des bénévoles.

L'ASLA peut également compter sur la présence de son équipe féminine, qui poursuit son aventure cette année encore. Le club lance d'ailleurs un appel à toutes les joueuses intéressées nées en 2013, 2014, 2015 pour venir renforcer cet effectif. De la même manière, l'équipe senior est à la recherche de nouveaux joueurs afin de consolider son groupe. Toutes les personnes souhaitant rejoindre ces catégories seront les bienvenues et accueillies avec plaisir.

Cette saison marque également le lancement de notre nouvelle équipe féminine senior foot loisir, qui compte aujourd'hui 12 licenciées. Une étape importante, témoignant de la volonté du club de développer le football féminin et d'offrir à toutes les joueuses un cadre structuré, convivial et motivant. L'ambiance au sein du groupe est très positive et prometteuse pour la suite de la saison.

Les licenciés de l'ASLA engagés au sein de l'association AALP, notamment dans les catégories U15 et U17, s'y épanouissent pleinement. Cette collaboration se déroule dans de très bonnes conditions, tant sur le plan sportif qu'humain. L'association évolue positivement et permet aux enfants de progresser, de s'épanouir et de prendre du plaisir à jouer au football dans un cadre structuré et bienveillant.

Cette saison est aussi marquée par une grande fierté pour le club : l'intégration officielle de la commune d'Orcier au sein de l'ASLA. Cette union se reflète désormais dans le nouveau logo de l'association (ci-dessous), symbole fort de l'identité et du développement du club sur le territoire.



Concernant les infrastructures, l'ASLA dispose aujourd'hui de 4 terrains : 1 sur la commune d'Orcier, 2 sur la commune du Lyaud et 1 sur la commune d'Ar moy. Les conditions météorologiques parfois difficiles compliquent l'organisation et la tenue de l'ensemble des entraînements pour tous les licenciés. Néanmoins, les communes ont investi cette année dans de nouvelles machines destinées à améliorer l'entretien et la qualité des terrains. Le club tient à les remercier chaleureusement pour cet engagement, qui permettra, dès le mois de mars, de retrouver des surfaces de jeu dans de bonnes conditions.

Sur cette première partie de saison, aucun événement majeur n'est à signaler, si ce n'est le traditionnel goûter de Noël. Un moment convivial très apprécié, offert à l'ensemble des licenciés et à leurs parents, autour d'un goûter gourmand, de boissons pour petits et grands, ainsi que de plusieurs tombolas offertes par le club.



Mot du Président

Je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à la réussite et au développement du club : bénévoles, membres du comité, partenaires, communes, ainsi que toutes celles et ceux qui répondent présents tout au long de l'année pour soutenir l'association.

C'est grâce à cet engagement collectif que l'ASLA continue de prospérer.

un grand merci aux 3 communes partenaires – Orcier, Le Lyaud et Armoy – ainsi qu'au Département, pour les subventions accordées chaque saison. Ces aides financières sont essentielles au bon fonctionnement du club : elles permettent de soutenir la formation des jeunes, l'encadrement sportif, l'entretien du matériel et le développement global du club. Sans ce soutien fidèle et précieux des collectivités, il serait difficile de poursuivre notre mission dans de bonnes conditions. Un grand merci à tous pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année 2026, à vous et à vos proches.

*Amicalement,
Florent Eydely*

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

APPEL AUX DONS ET BÉNÉVOLES POUR SOUTENIR LES ENFANTS AU TOGO

L'association JED France, engagée pour le développement et la solidarité au Togo, poursuit ses actions en faveur des enfants orphelins et des familles en grande vulnérabilité.

Grâce à la générosité des habitants, un premier conteneur de vêtements, chaussures, jouets et matériels essentiels a pu être envoyé cet été au village de Adomi Abra et dans les localités voisines. Un deuxième conteneur est actuellement en cours de remplissage pour un départ prévu au 1^{er} trimestre 2026.

Cependant, le coût du transport reste particulièrement élevé : toute contribution, qu'elle soit matérielle ou financière, est précieuse pour mener ce projet à bien.

Appel aux dons

Nous collectons actuellement :

- Vêtements et chaussures (enfants et adolescents)
- Jouets, fournitures scolaires
- Matériel pour les soins et l'accompagnement des orphelins

Les dons financiers permettant de couvrir les frais logistiques sont également les bienvenus.

Appel à bénévoles – Été 2026

JED France recrute également des bénévoles pour participer aux camps « chantiers internationaux » organisés cet été au Togo :

- actions environnementales,
- soutien aux enfants,
- rénovation d'infrastructures,
- activités culturelles et d'échange.

*Une expérience humaine unique
ouverte à toutes et à tous !*

Contact :

jedfrance@hotmail.fr

www.jedtogo.org

+33 6 59 70 44 75

Facebook/Instagram : Jed togo



Le comité qui réunit les membres du bureau
et les dirigeants du club



COMITÉ DES FÊTES

LA FÊTE DE LA CHATAIGNE

Malgré une légère baisse de la fréquentation, cette fête a su conserver cette ambiance conviviale et chaleureuse si chère aux Armoisiens.

Cet évènement, ouvert à tous, a pu rassembler un public enthousiaste autour de cette tradition locale.

Déguster des châtaignes autour de tables joliment décorées, entre amis, tout en profitant d'animations musicales nous a permis de passer un très bon moment, trop court pour certains, à modifier pour d'autres, mais à faire perdurer dans le temps.



NOËL DES ENFANTS DU VILLAGE 2025



SOIRÉE DANSENTE AVEC LA BANDE À LISA

Fort d'un premier succès, cette seconde soirée dansante fut exceptionnelle.

Cette comédie musicale drôle, humoristique, mêlant théâtre et chanson française a remporté un triomphe devant une salle archi-comble ce 4 octobre 2025.

Un moment incroyable qui a permis aux spectateurs, le temps d'une soirée, de passer un bon moment en ne pensant à rien d'autre que de s'amuser, rire ! Un bon moment de partage et de bonne humeur.

*Merci à ce talentueux groupe
de la Bande à Lisa !*



THÉÂTRE



Rendez-vous attendu pour certains, évènement à découvrir pour d'autres, le Festival de Théâtre d'Ar moy ouvrira ses portes les 13, 14, 15, 18, 20, 21 et 22 février.

Représentations de qualité, rencontres avec les troupes, moments conviviaux agrémenteront ces deux week-ends, avec, nouveauté cette année, une journée où les plus jeunes auront également leur place, ateliers, spectacles... ce mercredi 18 sera un moment de découvertes et de partage en famille. Comme pour notre dernière édition nous optons pour la gratuité des entrées et participation au chapeau.

PETIT APERÇU DE NOTRE PROGRAMMATION 2026

- Vendredi 13 février
Le repas des fauves - Théâtre du Torrent
- Samedi 14 février
Psy Cause - Didascalex
Fausse Note - la compagnie Nouvel Acte
- Dimanche 15 février
La beauté des gestes qu'on ne fait pas
Oncion Théâtre
- Demain dès l'aube - Les femmes s'inventent
- Mercredi 18 février
Ateliers, jeux
Wesh le Loup - Camélia Cie
- Vendredi 20 février
Blanches - Quartet Théâtre
- Samedi 21 février
Un stylo dans la tête - Cie du Revard
J'ai bien fait - Cie Plexus
- Dimanche 22 février
Un air de famille - Cie du Scarabée
Le secret - Cie DemaSquillée



Wesh le loup

Retrouvez tous les détails dans vos commerces, bibliothèques...

Facebook, Festival de Théâtre d'Ar moy
Site, www.festival-theatre-armoy.fr

Nous nous réjouissons de vous retrouver.

Belle année 2026 !



Fausse note



Blanches



RÉGULATION - ENTRETIEN CHAUFFERIE - SOLAIRE
POMPE A CHALEUR - DÉPANNAGE BRULEUR - FIOUL - GAZ



Tél. 04 50 71 45 07 - Port. 06 20 81 33 14

thermieflamme@hotmail.fr

317 rue des Bracots - ZAE des Bracots - 74890 Bons - en - Chablais



Construction d'un nouvel Escalier
à la maison SANSONET (Chef-lieu)



Travaux terminés à l'intersection
de la route de l'Ermitage et du chemin de Bellevue.



Bella'Pizza
A l'Emporter

PIZZAS CHAUDES
SALADS

10 PIZZAS ACQUETTES = 11^e OFFERTE !
WWW.BELLA-PIZZA.FR

1, rue des Ursules - THONON
04 50 97 27
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnabrait
SCIEZ-BONNABRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00

A MIDROIT
Contrôle

www.midroit-controle.fr

Industrie / ERP / Particuliers

- Contrôle réglementaires obligatoires des installations électriques et certificat Q18
- Engins de levage - terrassement
- Recherches de défaut et réparations câbles chauffants
- Thermographie infrarouge et certificat Q19

Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012 / RE 2020

Et bien d'autres prestations,

Renseignez-vous au 04.50.71.16.36 ou contact@midroit-controle.fr

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr



PARTNER CHAUFFAGE

DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Pompe à chaleur - Adoucisseur

RGE

Qualibat **Qualicac** **Qualicof**

Yves BURNICHON / Thomas BAZZANI
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Dotay - 74500 LARRINGES

Tél. 04 50 70 58 81

LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE : “GRANDE CAUSE NATIONALE” EN 2025

Le gouvernement a déclaré la santé mentale “Grande cause nationale” pour l’année 2025.

Les objectifs de cette initiative sont : la déstigmatisation des troubles psychiques, le repérage précoce, améliorer l’accès aux soins partout en France, et accompagner les personnes dans la vie quotidienne (emploi, logement, loisirs...).

Une campagne de sensibilisation “Parlons santé mentale” a été lancée, avec des témoignages, une diffusion dans les médias, dans les gares, sur les réseaux sociaux, etc...

Un budget conséquent a été mobilisé : près de 100 millions d’euros dans la LFSS (Loi de financement de la Sécurité sociale) 2025 pour soutenir les initiatives en santé mentale.

Plan psychiatrie : 26 mesures pour refonder la psychiatrie

Le 11 juin 2025, le ministre de la Santé a présenté un “plan psychiatrie” structuré autour de trois axes : repérer, soigner, reconstruire.

- Repérage précoce : formation de référents dans les écoles (premier et second degré), détection ciblée des 12-25 ans, formation des personnels de santé scolaire.
- Soins de proximité : renforcement des Centres Médo-Psychologiques (CMP), développement des psychologues “conventionnés” dans le cadre du dispositif “Mon soutien psy” (objectif de doubler leur nombre d’ici 2027).
- Formation et coordination : renforcer la formation des médecins en psychiatrie, augmenter le nombre d’internes en psychiatrie, et améliorer la coordination entre les professionnels de santé.

Programme “Santé mentale et psychiatrie” de la HAS pour 2025-2030

La Haute Autorité de Santé (HAS) a adopté un programme pluriannuel dédié à la santé mentale et à la psychiatrie pour la période 2025-2030.

Pour 2025, la feuille de route de la HAS met l’accent sur des recommandations pour le repérage précoce des psychoses émergentes, sur la prise en charge (médicamenteuse et non médicamenteuse) des troubles sévères (schizophrénie, dépression chez les personnes âgées), et sur les droits des patients + l’accompagnement des proches.

L’approche de la HAS est collaborative (“co-construction”) : elle implique les professionnels, les patients concernés et leurs proches.

Engagement international & transversal (“santé mentale partout”)

Lors d’une conférence à Paris (organisée par l’OMS/Europe), 31 pays se sont engagés à “intégrer la santé mentale dans toutes les politiques publiques” (éducation, travail, logement, urbanisme, etc.).

Cela symbolise une vision “plus globale” : la santé mentale n’est pas seulement un enjeu médical, mais un enjeu sociétal nécessitant une action intersectorielle.

Consultation des collectivités locales

Le ministre en charge de l’aménagement du territoire a lancé une consultation nationale auprès des élus locaux pour recueillir leur expérience et leurs idées. L’objectif : bâtir une feuille de route prenant en compte les spécificités territoriales.

Cela montre que le gouvernement veut impliquer les collectivités (communes, intercommunalités...) comme acteurs clés de la prévention et du soutien en santé mentale.

Suicide et prévention

Le plan psychiatrie met aussi l’accent sur la prévention du suicide, notamment via le repérage, le suivi, l’accompagnement.

Le dispositif VIGILANS, qui vise à assurer un “re-contact” et un suivi des personnes à risque, est mentionné dans le cadre des mesures de prévention.

Enjeux, défis et critiques

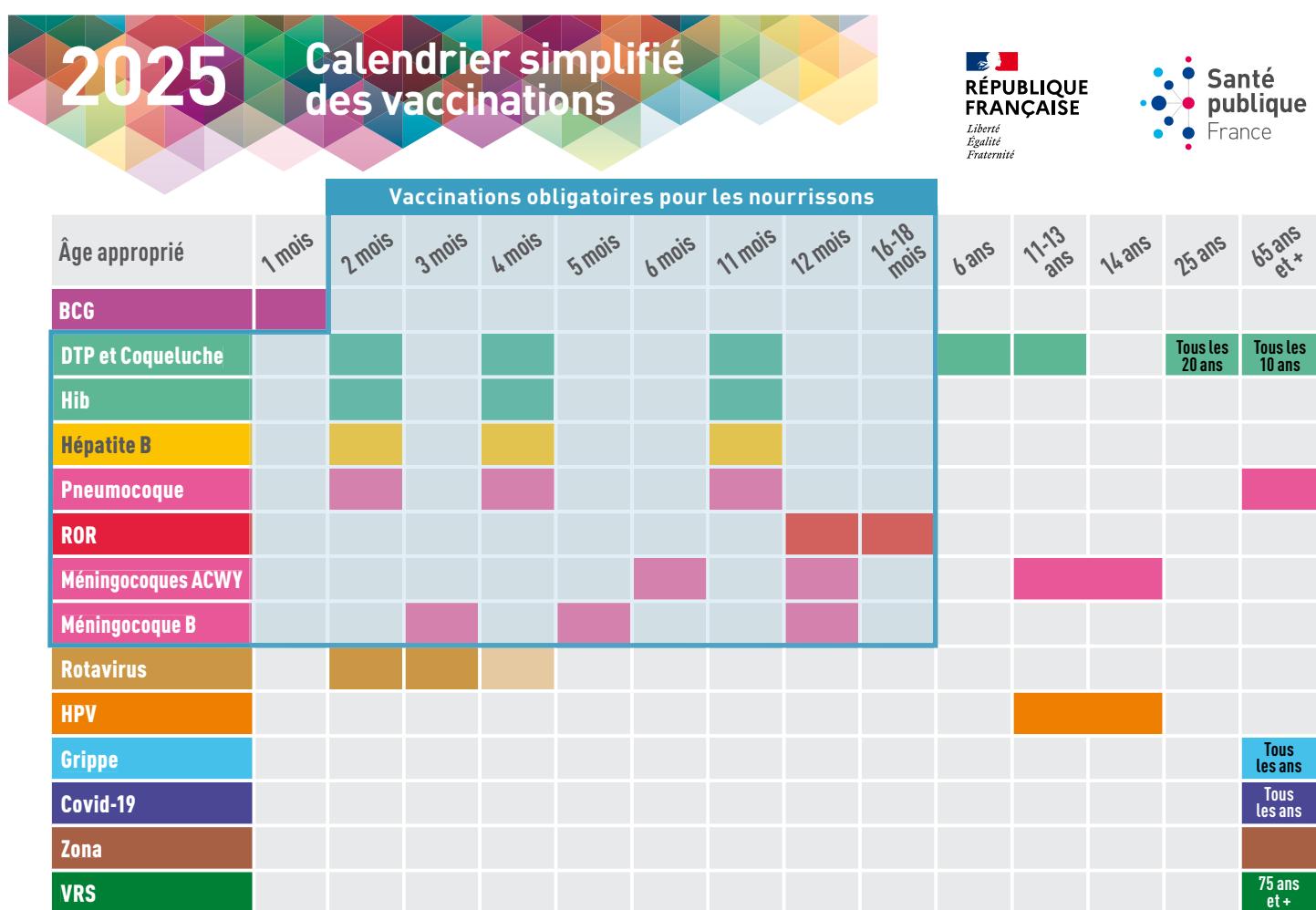
- Crise des ressources : la psychiatrie publique souffre d’un manque de personnel (personnels hospitaliers, psychiatrie, psychologues) et de lits.
- Inégalités territoriales : toutes les régions ne disposent pas de la même offre de soins en santé mentale, ce qui peut rendre l’accès aux soins difficile dans certains territoires.
- Stigmatisation : malgré les efforts, les troubles psychiques restent tabous pour beaucoup de Français. L’un des objectifs majeurs de la “Grande cause nationale” est justement de réduire cette stigmatisation.
- Mise en œuvre : certaines associations ou professionnels de santé se montrent prudents : des plans annoncés sont ambitieux, mais il faudra voir comment les mesures seront financées et appliquées concrètement. Par exemple, doubler le nombre de psychologues conventionnés nécessite des ressources, des recrutements, et un accompagnement sur plusieurs années.

Les dernières statistiques produites en 2024 et 2025 montrent :

- Une détérioration chez les jeunes, particulièrement chez les femmes — les hospitalisations pour auto-mutilation augmentent.
- Même si des dispositifs existent (comme "Mon soutien psy"), une grande partie des personnes en souffrance ne consulte pas : plus de la moitié des adultes ayant eu un épisode dépressif caractérisé n'a pas vu de professionnel de santé.
- Le suicide reste un enjeu lourd : bien que la mortalité soit "relativement stable" selon certains bilans, les comportements suicidaires (idées, tentatives) restent nombreux.
- Les inégalités sociales jouent un rôle très fort : précarité, solitude, difficultés économiques augmentent le risque de troubles.



CALENDRIER DES VACCINATIONS

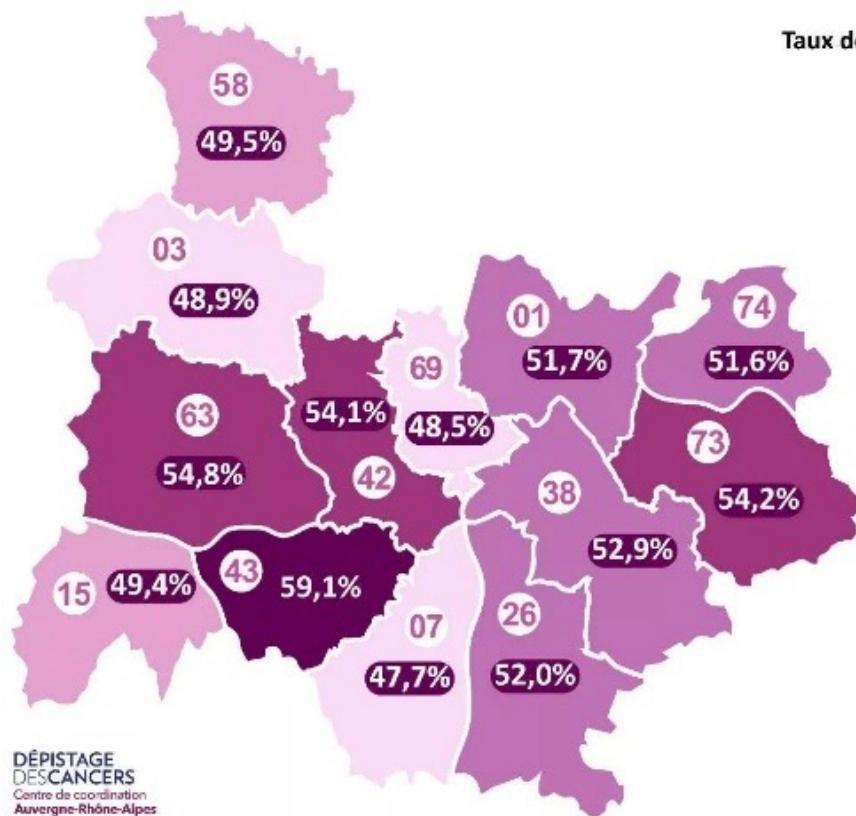


OCTOBRE ROSE

Chaque mois d'octobre, la campagne Octobre Rose rappelle l'importance du dépistage du cancer du sein.

À Armoy, comme partout en France, nous nous mobilisons pour sensibiliser à la prévention.

Cette année nous avons illuminé la mairie et la place des commerces, décoré des arbres de papillons roses, apposé des autocollants, collé des affiches évoquant combien le dépistage est important, fait flotter des drapeaux roses pour rappeler qu'Armoy est très sensible à cette cause.



Taux de participation standardisés (%) 2023-2024

- de 47,0 à 48,9
- de 49,0 à 50,9
- de 51,0 à 52,9
- de 53,0 à 54,9
- de 58,0 à 59,9

Source : Santé publique France

Dans l'ensemble, l'Auvergne-Rhône-Alpes reste au-dessus de la moyenne nationale (51,7 % contre 46,3 % en France) pour la campagne de dépistage organisé en 2023-2024.

Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX

Devinettes

Quel est le sport préféré des insectes ?
Réponse : le criquet.

Que fait un crocodile quand il croise une star de cinéma ?
Réponse : il Lacoste.

Que dit un oignon quand il se cogne ?
Réponse : aïe !

Que font les dinosaures lorsqu'ils ne sont pas d'accord entre eux ?

Réponse : un tirageausore.

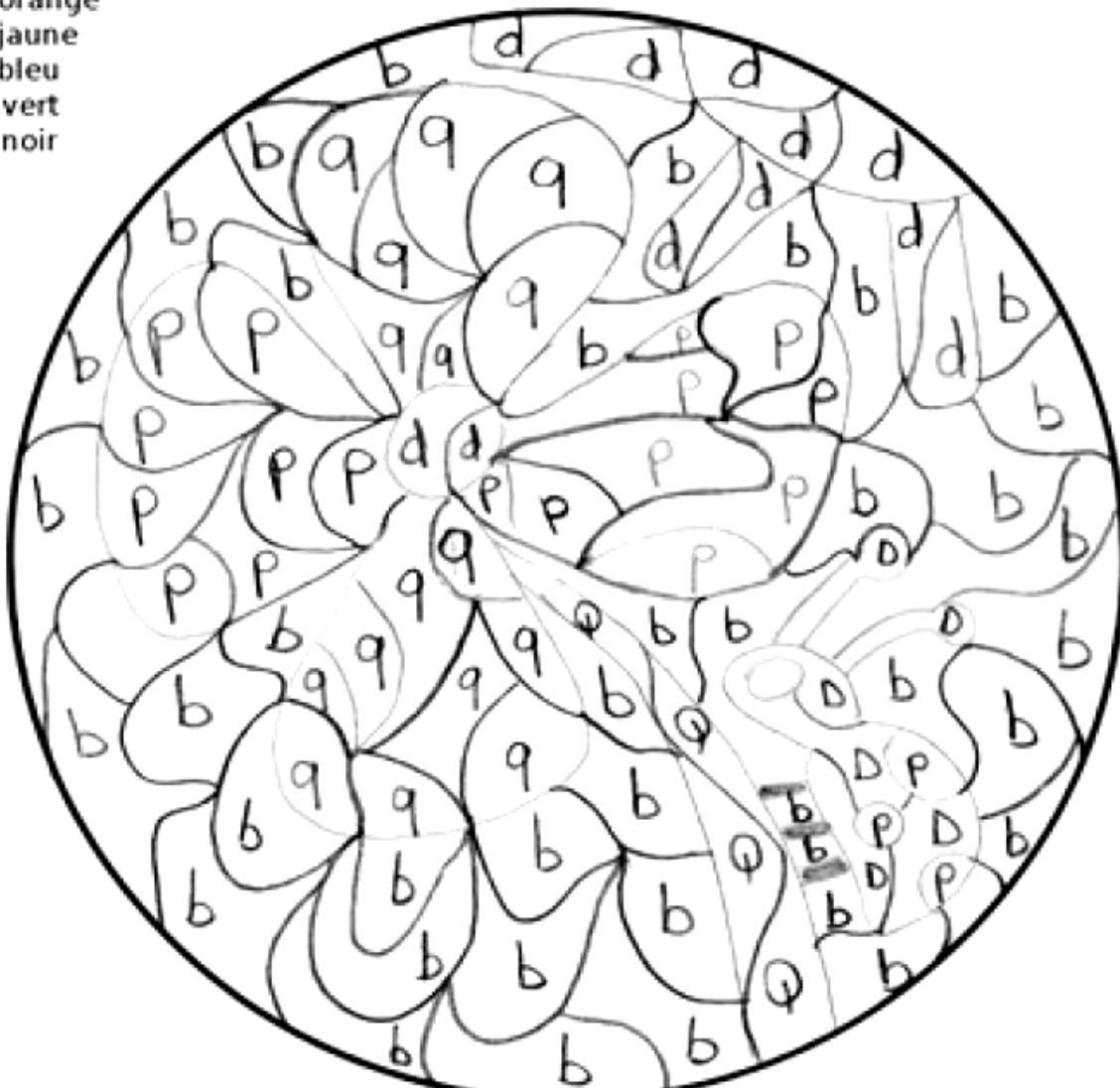
Qu'est-ce qu'un canif ?
Réponse : un petit fien...

Spéciale pour les anglophones :
Monsieur et Madame Zeblouse ont une fille.
Comment s'appelle-t-elle ?
Réponse : Agathe

Coloriage

Coloriage magique

p rouge
q orange
d jaune
b bleu
Q vert
D noir



Recette LA SOUPE AUX CAILLOUX

Les parents ont tous (ou presque) déjà raconté l'histoire de la Soupe aux cailloux à leurs enfants. Mais connaissent-ils encore la recette du plat éponyme qui a inspiré ce joli conte ?

La soupe aux cailloux, c'est l'une des plus fameuses recettes paysannes traditionnelles françaises. Il s'agit d'un potage de légumes dans lequel les anciens rajoutaient des pierres, pour qu'une fois la préparation arrivée à ébullition, elles se mettent en mouvement, broyant les légumes. Une façon astucieuse de les mixer -surtout qu'en vacances, on n'a pas toujours un mixeur ou un moulin sous la main- et qui offre l'avantage de préserver toute la saveur des légumes du plat. Autre fonction du caillou : il accumule la chaleur et tient la soupe au chaud !

INGRÉDIENTS

- un chou vert
- deux pommes de terre
- un poireau
- trois carottes, deux navets
- 1/4 de céleri
- 100 g de lard fumé
- 25g de beurre
- + deux pierres rondes ou galets (ramassés près d'un torrent de montagne par exemple !)

Une recette très facile à reproduire : tailler grossièrement les légumes et le lard, les faire suer au beurre dans une casserole et les mouiller à hauteur. Puis saler et poivrer. Ajouter les cailloux et faire cuire à ébullition environ 4 heures.

Astuce du chef : servir avec des croûtons ailés et du beaufort râpé lors du repas.

LE THÈME DE CE CONTE

Il existe de très nombreuses versions de ce conte intitulé « La soupe aux cailloux ». Voici celle que nous avons retenue.

Un personnage, et suivant les versions : soldat, étranger, moine, ermite... arrive dans un village. Il a faim mais personne ne lui ouvre sa porte.

Il demande alors juste de quoi faire une "soupe au caillou", ce qui intrigue les villageois. Chacun apporte alors un aliment pour mettre son « grain de sel » dans la recette et c'est une bonne soupe collective qui est ainsi préparée et partagée.

Parfois cette préparation se passe sur la place du village et tout le monde y participe. Dans d'autres versions, cela se passe dans une maison où le visiteur réussit à réveiller la générosité et le plaisir du partage chez une seule personne, méfiante et égoïste.

C'est un conte porteur de messages qui font réfléchir : l'idée qu'on peut se tirer d'une situation difficile par la ruse et que, même si on possède peu, en partageant des petits « riens », on peut faire un grand tout.

L'histoire de la Soupe aux cailloux trouve son origine en Europe, bien que son ancienneté rende sa datation difficile, voire impossible.



État civil

NAISSANCES

Jennah MNIDAKH GIOVANELLI
Anaïs BERANGER
Nathan BOREL
Siméon DUBOIS

Juillet 2025
Août 2025
Septembre 2025
Octobre 2025

MARIAGES

Mélissandre JANNOT et Valentin BRUNET
le 16/08/2025
Charlotte FAVRE REYBAUD et Alexis TREBOUX
le 30/08/2025
Virginie MONGE et Jérôme GANNEVAL
le 06/12/2025

DÉCÈS

Emilie COREGE
le 25/11/2025

MARCHÉ DE NOËL VIVAL

Les festivités font vivre un village et en font son attractivité.

Qu'elles émanent de la commune, des associations ou des commerces, elles apportent aux habitants des moments de convivialité importants et indispensables.

Aujourd'hui, nous saluons le retour du marché de Noël de VIVAL qui, depuis quelques années contribue activement à l'animation de notre village.

En plus des exposants venus présenter leur artisanat, Muriel et David ont proposé un stand de « tartiflette à emporter », tenu par Odile.

Dès 11h45, une bonne odeur de vin chaud emplissait les lieux. Une ambiance de Noël bien agréable régnait sur notre place des commerces. Même Le Père Noël a fait son apparition avec son panier rempli de papillotes.

Le numéro 2 a remporté la tombola organisée par Muriel et David.

L'heureuse gagnante, Martine, s'est vu remettre un superbe coffret rempli d'objets artisanaux. Félicitations à elle !

Cette agréable journée s'est terminée en fin de soirée alors que l'humidité et le froid se faisaient sentir.

Merci David et Muriel pour ce beau moment.

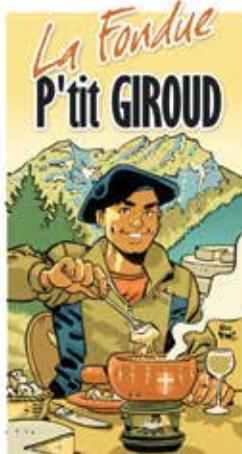
Nous espérons vous voir encore plus nombreux en 2026 !

Faire vivre nos commerces, c'est faire vivre notre commune !



FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoy



BOUCHERIE JORDAN MATHIEU

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural
d'Armoy au Canal
74200 Armoy.
06 10 66 28 31
Ouvert du mercredi
au dimanche
de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi
au samedi
de 7 h 30 à 12 h 30
et de 15 h à 19 h
et le dimanche
de 7 h 30 à 12 h.
VIVAL fait également
point-relais.

Pensez à vous offrir
une douceur en
venant chercher
vos colis !



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h 30.



Nos voisins les lyaudins :

LE PT'I CEZ

Bar - Restaurant - Pizza
Dépôt de pain - Presse
04 50 73 38 46



LE MARCHÉ

du Lyaud tous les samedis matin,
avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14 h - 17 h 30

mercredi 14 h - 17 h 30

vendredi 16 h 30 - 18 h 30

samedi 10 h - 12 h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84

Mail : sivom@armoilyaud.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 30

mardi : 8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 18 h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglo.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoy :

- Cabinet de kinésithérapie :
Clément Delchambre : 07 59 64 34 65
- Orthophoniste :
Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53
- Cabinet infirmier d'Armoy :
Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

SOS médecin : 3624

Phamarcie de garde : 3237

